

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU 12 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 06 avril 2023

Date d'affichage : 06 avril 2023

**Étaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALLEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE

Alain LAMOUR à Pierre BODART

Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

**Madame Catherine GUYADER a été nommée secrétaire de séance.**

**SOMMAIRE**

DEL 2023-04-18	Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 08 février 2023
DEL 2023-04-19	Décisions du Maire en vertu de la délégation générale du Conseil municipal – information au conseil
DEL 2023-04-20	SIVU Rives de l'Elorn – rapport d'activités 2021
DEL 2023-04-21	Délégation générale au Maire – Modification
DEL 2023-04-22	Église Saint Pierre – Saint Paul – travaux de restauration
DEL 2023-04-23	Dénomination de deux voies communales
DEL 2023-04-24	Attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre du Projet Éducatif Local
DEL 2023-04-25	Adhésion à l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des villes (ANDEV)
DEL 2023-04-26	Convention Watty à l'école – Avenant n° 1
DEL 2023-04-27	Partenariats culturels pour l'année 2023
DEL 2023-04-28	Attribution de subventions exceptionnelles
DEL 2023-04-29	Brest métropole – Convention d'échanges de données géographiques et de services associés
DEL 2023-04-30	Mise en place du dispositif « participation citoyenne »
DEL 2023-04-31	Demandes de subventions Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL)
DEL 2023-04-32	Modification du tableau des emplois
DEL 2023-04-33	Création d'un contrat de projet
DEL 2023-04-34	Attribution de subvention 2023 au COS

☪ ☪  
La séance est ouverte à 18h30  
☪ ☪

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2023**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 février 2023.

Après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 08 février 2023.

Monsieur le Maire prend la parole : « Très bien, merci. Je vous propose de commencer par l'adoption du procès-verbal de la séance du précédent Conseil du 8 février. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions ? Oui, Isabelle BALEM. »

Madame Isabelle BALEM fait part de ses remarques : « Merci Monsieur le Maire. Première chose, il y a encore des erreurs dans ce procès-verbal, donc nous ne le validerons pas. Lors du dernier Conseil, je vous avais demandé quel était le coût de la réalisation par une société, de la dactylographie, on va dire, du procès-verbal et à ce jour, sauf erreur de ma part, vous ne m'avez pas apporté la réponse. Merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne DELAROCHE pour répondre : « Je vais vous apporter la réponse. C'est 1,85 € la minute. Je ne vais pas vous donner un coût sur l'année parce qu'il n'y a eu que trois prestations depuis. Je vais quand même vous dire que la prestation du Conseil de septembre 2022 est de 230,88 € TTC, celle du 8 février 2023 399,60 € TTC et celle du mois de décembre de 437,34 €. Je pourrais vous faire une moyenne à l'année si vous voulez après l'été. Merci. »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal.

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

30 voix pour – 3 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM)

**DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL – INFORMATION AU CONSEIL**

N° décision	Intitulé	Date
9	Selari Avoxa Rennes – avenant n° 2 à la convention d'assistance juridique et de représentation en défense devant le Tribunal Administratif de Rennes – contentieux DP 029075 22 00015 Montant de la prestation : 2 400 € TTC.	27/01/2023
10	Société Socotec Environnement – Contrat pour la surveillance de la qualité de l'air des bâtiments communaux Montant annuel de la prestation : 25 110 € H.T.	09/02/2023
11	Librairie Saint-Christophe – Contrat pour le renouvellement du fonds documentaire pour la médiathèque Awena – Année 2023 Règlement des factures au fur et à mesure des commandes.	23/02/2023
12	Société AKMLM – Comme les Grands – Contrat pour le renouvellement du fonds documentaire pour la médiathèque Awena – Année 2023 Règlement des factures au fur et à mesure des commandes.	23/02/2023
13	Société Excalibulle – Contrat pour le renouvellement du fonds documentaire pour la médiathèque Awena – Année 2023 Règlement des factures au fur et à mesure des commandes.	23/02/2023
14	Association Sato Relais – Contrat de service pour la collecte et la destruction des papiers et cartons des bâtiments communaux – Année 2023.	23/02/2023

15	Société Iroise Ventilation – Contrat d'entretien du circuit d'extraction des graisses dans les cuisines et offices des bâtiments communaux – Avenant n° 1 – À compter du 01/01/2023 Montant annuel de la prestation : 3 684 € TTC.	24/02/2023
16	Société Iroise Protection Incendie – Contrat entretien matériel lutte contre les incendies (extincteurs - RIA) – Bâtiments du groupement de commandes Commune – CCAS – À compter du 01/01/2023 Montant annuel de la prestation : 3 084,84 € TTC.	01/03/2023
17	Société Engie Home Services – Contrat d'entretien et de ramonage des chaudières sur les bâtiments du groupement de commandes Commune – CCAS – à compter du 01/01/2023 Montant annuel de la prestation : 8 503,65 € TTC.	01/03/2023
18	Société Ginger CEBTP – Contrat d'étude géotechnique de conception G2 AVP – Travaux d'extension de la Maison de l'Enfance Montant de la prestation : 2 940 € TTC.	01/03/2023
19	Société Avoxa – Convention de conseils en droit – Gestion des véhicules abandonnés – Volume horaire de 10 heures Montant de la prestation : 2 520 € TTC.	01/03/2023
20	Convention médicale avec le Docteur Caroline MARTEAU – Surveillance médicale des enfants présents à la Maison de l'Enfance « Les Petits Princes » - Durée de 3 ans à compter du 01/01/2023 Montant des honoraires : 50 €/heure	01/03/2023
21	Société A.P.A. (Assistance et Protection Antiparasitaires) – Contrat opérations de dératissage – Cuisine centrale Montant annuel de la prestation : 661,14 € TTC.	04/04/2023
22	Entreprise PICHON – Attribution du marché – Fourniture et installation des équipements liaison froide des offices existants Montant de la prestation : 90 600 € TTC.	05/04/2023
23	2 <sup>ème</sup> modification de marché – Construction d'une cuisine centrale EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES IROISE pour un montant de +362,86 € H.T.	05/04/2023
24	3 <sup>ème</sup> modification de marché – Construction d'une cuisine centrale – Remplacement des trois index BT pour la détermination des prix du lot n° 4 (Couverture – Étanchéité – Bardage) par le seul index BT 49 (Couverture et bardage en tôles d'acier – revêtement avec étanchéité).	05/04/2023
25	2 <sup>ème</sup> modification de marché – Extension de l'école élémentaire Jacques Prévert - Construction d'un restaurant scolaire et d'un office ENTREPRISE MARC SA pour un montant de -4 605,83 € H.T. SARL RUNGOAT pour un montant de +2 433,22 € H.T. SAS GERARD GERVAIS pour un montant de +1 540 € H.T. BONNET THIRODE pour un montant de -862,61 € H.T.	05/04/2023
26	1 <sup>ère</sup> modification de marché – Construction de l'espace Yves Kerjean SARL PLACOUEST pour un montant de +1 249,04 € H.T. SARL MENUISERIE LAROCHE pour un montant de +2 026,30 € H.T. SAS LE BOHEC BENOÎT pour un montant de +2 724,15 € H.T. ENTECH pour un montant de +13 177,25 € H.T.	05/04/2023
27	2 <sup>ème</sup> modification de marché – Extension de l'école élémentaire Jacques Prévert – Nettoyage des locaux et des surfaces vitrées ATALIAN lot n° 1 : +9 330,96 € H.T. annuel	05/04/2023

### **SIVU DES RIVES DE L'ELORN – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021**

Le Président et les responsables du SIVU des Rives de l'Elorn ont élaboré le rapport d'activités 2021 joint en annexe et qui s'organise comme suit :

- I - La résidence Kerlaouena
- II - Les résidences Jacques Brel et Georges Brassens
- III - Les données statistiques relatives aux résidentes et résidents

IV - Les ressources humaines  
V - L'activité financière et budgétaire

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport d'activités du SIVU des Rives de l'Elorn pour l'année 2021.

Monsieur le Maire prend la parole : « Je vais passer la parole à Olivier FEINTE, qui est directeur du SIVU des Rives de l'Elorn pour la présentation du rapport d'activité 2021. »

Monsieur Olivier FEINTE procède à la présentation du rapport : « Je vous propose une présentation synthétique de ce rapport. Si vous avez besoin de plus de détails, bien sûr, je suis disponible. D'abord, pour resituer, le SIVU des Rives de l'Elorn propose des accueils sur trois sites différents : deux à Guipavas et un au Relecq-Kerhuon. Il est également notable de préciser que les accueils sont variés. Ils s'adressent aux personnes âgées de plus de 60 ans, avec possibilité de dérogation pour entrer à moins de 60 ans, avec une dérogation d'âge, des accueils d'EHPAD dits classiques, qui sont les plus nombreux, mais également, ce qui est notable, des unités Alzheimer. Il y a une unité Alzheimer sur l'EHPAD de Jacques Brel, une autre sur l'EHPAD de Georges Brassens et également un accueil de jour sur Georges Brassens qui fonctionne bien, avec une très bonne fréquentation. À Kerlaouéna, en plus de l'EHPAD, il y a une résidence autonomie, donc pour un public âgé plus autonome, comme le nom de la résidence l'indique. Il est également notable de préciser que l'EHPAD de Jacques Brel est à proximité de la crèche municipale, donc avec de nombreux échanges.

Un point sur la tarification qui est celle, pour mémoire, de 2021. En 2023, bien sûr, il y a eu des augmentations assez conséquentes. Malgré tout, les tarifs que vous voyez ici se situent dans une moyenne départementale. On est vraiment dans la moyenne, plutôt moyenne basse, on va dire. Il est également notable de préciser que la moyenne des tarifs départementaux est largement inférieure à la moyenne d'autres départements, y compris des départements ruraux.

Un point un peu plus particulier pour chaque résidence. Pour la résidence Kerlaouéna, je m'étendrai peut-être un peu moins parce qu'elle n'est pas sur Guipavas, mais quand même, c'est important d'en parler. L'année 2021 pour Kerlaouéna a été marquée, comme pour les autres établissements, par la crise sanitaire, bien que sur cet établissement, il n'y ait pas eu, en tout cas jusqu'à fin 2021, de cas de Covid. Il n'y a pas eu d'impact direct de malades, mais quand même de gros impacts sur l'organisation, avec des tas de protocoles à appliquer, des confinements, des interdictions de visites – vous avez connu cela également. Cela a fortement impacté les modalités de fonctionnement de cet établissement. Malgré ces impacts sur le fonctionnement, il y a quand même des points forts à noter pour Kerlaouéna, qui sont les activités, de loisirs, de sorties et tout ce qu'on appelle la vie sociale en général, qui est restée quand même très active malgré ces contraintes. À Kerlaouéna également, vous savez que c'est un bâtiment qui est ancien, donc il y a eu un certain nombre de travaux entamés qui sont souvent des travaux d'urgence, on met un peu des sparadraps partout. Là, il y a des travaux qui sont entamés, plus structurels, et puis des questions pour l'avenir mais on va se contenter de 2021.

Pour les résidences situées à Guipavas, Jacques Brel accueille 72 résidents, dont 60 hébergés en hébergement classique, et une unité Alzheimer qu'on appelle le Cantou, et la proximité de la crèche, que j'ai indiqué tout à l'heure. La résidence Georges Brassens accueille 80 résidents, dont 66 en unité classique et 14 en unité Alzheimer. On a également huit places en accueil de jour. Quand on dit huit places, c'est huit places chaque jour, et au total, avec la file active – c'est à dire les gens qui viennent une journée, deux jours ou trois jours par semaine – on doit être environ une trentaine de personnes qui viennent régulièrement.

Les valeurs partagées par ces deux résidences, mais aussi celle de Kerlaouéna, c'est vraiment la notion de lieu de vie. On a affaire à des personnes très dépendantes, avec souvent des pathologies lourdes, mais bon, ils font quand même des séjours longs, ce n'est pas l'hôpital, donc cela reste un lieu de vie avec beaucoup d'activités. Étant nouveau sur ces EHPAD, je peux témoigner qu'en termes d'animation, il y a beaucoup de choses de faites, c'est remarquable. Sur ces deux établissements, Georges Brassens et Kerlaouéna bien sûr, sont eux aussi marqués par la crise sanitaire. Par contre, là, il y a eu des cas de Covid, qui ont été gérés un petit peu au fil de l'eau. Cela s'est traduit par de l'isolement de résidents. Ce sont des choses qu'on ne fait plus maintenant, ou beaucoup moins, on réagit complètement différemment puisque c'est bien de ne pas attraper un virus, mais il y a tout ce qui est le bien-être social. On s'est aperçu que cela avait vraiment des impacts sur le bien-être psychique des personnes, le fait d'être complètement isolé, y compris parfois des pertes de motricité, c'est-à-dire des gens qui restaient isolés dans leur chambre, qui marchaient, alors parfois difficilement, et qui au bout de quelques semaines d'isolement, finalement, ne marchaient plus, et après, retrouver la marche, c'est compliqué. Donc aujourd'hui, on gère vraiment différemment et cela a vraiment été pris en compte. Comme sur

Kerlaouéna, les points forts de l'année, c'est vraiment toute la partie animation. C'est le point fort de tous les établissements. Les projets à venir, il y en a certains qui ont été concrétisés déjà, parce que c'est un rapport de 2021, c'est la mise en œuvre d'activités qu'on appelle sensorielles, avec des espaces de détente sensorielle également sur Georges Brassens, la création d'un jardin thérapeutique qui est en cours de réalisation, qui devrait être inauguré dès les beaux jours, qu'on attend, mais qui ne vont pas tarder. C'est également le renforcement du bénévolat. Alors, je n'ai pas parlé du bénévolat, il y a aussi des bénévoles très présents, mais on a aussi affaire à des bénévoles qui vieillissent. Là aussi, il y a eu un effet Covid et une difficulté de renouvellement des bénévoles. Malgré tout, il y a quand même des nouveaux qui arrivent et notamment un partenariat intéressant avec l'association Roud Avel, dont vous avez entendu parler, je pense.

Un petit point sur les statistiques relatives aux résidents. Vous avez une pyramide des âges qui, sans surprise, vous montre que l'âge moyen est supérieur à 85 ans. L'âge moyen d'admission, je le remarque souvent, c'est rarement en dessous de 85 ans qui est un peu la limite du grand âge. On a également un public aussi plus jeune, parce qu'il y a quand même des personnes qui ont entre 60 et 74 ans. Là, ce sont des situations de santé particulières, mais qu'on retrouve un peu dans tous les EHPAD. En moyenne, c'est un grand âge, mais ce n'est pas une surprise et cela se stabilise à peu près, 90 ans on va dire la moyenne. L'année 2021 s'est caractérisée aussi par un nombre de décès assez important. On voit qu'on est passé par exemple sur Georges Brassens à 38 décès, 28 sur Jacques Brel, alors qu'on était sur des moyennes inférieures les années précédentes. Bon, il y a un peu des cycles comme cela, et des durées de séjours qui se raccourcissent. Le nombre d'admissions correspond à peu près au nombre de départs. Il peut y avoir des écarts quand cela se situe en fin d'année et début d'année, ou des chambres en rénovation.

Après, il y a des éléments un peu plus techniques parce qu'on va parler de GIR, donc là on mesure la dépendance. Un GIR 6 est complètement autonome et un GIR 1 est complètement dépendant. Le GIR, cela va de 0 à 1 000. Pour vous donner un ordre d'idée, dans nos EHPAD, on est sur une moyenne de 750. Vous voyez, il y a un niveau de dépendance assez élevé. D'ailleurs, cela se voit quand vous venez, vous voyez le nombre de fauteuils roulants, donc des gens qui ne peuvent pas se déplacer tout seul, le nombre de personnes à qui il faut donner à manger, etc. La proportion homme-femme, pour simplifier, globalement, il y a 70 % de femmes et 30 % d'hommes dans les EHPAD. Il faut savoir que l'ensemble des places de tous les établissements du SIVU sont habilitées à l'aide sociale. Quelqu'un qui n'a pas les moyens de payer son loyer peut être aidé par le département. Il y en a à peu près 10 %, ce qui est finalement assez peu élevé, mais c'est quand même en légère progression. On le voit avec les stagnations des montants des retraites, l'inflation et l'augmentation des tarifs font que cela va sûrement augmenter un petit peu. On mesure également le nombre de personnes sous protection juridique – tutelle, curatelle ou habilitation familiale. On est sur un nombre qui n'est pas très élevé, finalement, je trouve par rapport à d'autres EHPAD.

Sur le plan des ressources humaines, c'est un point important, puisque quasiment 75 % de notre budget est constitué de la masse salariale. Les effectifs, le total pour Georges-Brassens n'a pas été fait, je suis désolé, mais on arrive à 66,40 ETP, 53,40 ETP pour Jacques Brel, 54,32 ETP pour Kerlaouéna et pour la cuisine centrale, on est à 6,5 ETP, dont sept personnes. Cet effectif 2021, il est un petit peu plus élevé que les années précédentes puisqu'il y a eu des renforts qui ont été mis pendant la période Covid. Cela peut être des renforts sur les soins, mais par exemple, à l'accueil aussi, à un moment, on nous demandait de contrôler les PASS sanitaires, donc cela se fait avec une présence, tout simplement. Des renforts aussi ont été mis en place pour l'animation et le maintien du lien social. C'est vrai que quand il y avait une interdiction complète des visites, il fallait quand même proposer aux personnes âgées de faire des visio, etc. Mais la plupart du temps, ces personnes ne pouvaient pas le faire toutes seules, donc on les a accompagnées. Il y a également un absentéisme, qui est détaillé par établissement. Ce qui serait intéressant pour les prochains rapports c'est l'évolution aussi de cet absentéisme. Mais globalement, on a un absentéisme fort qui est situé aux alentours de 10 %. Il ne faut pas s'en contenter mais on est dans la moyenne des EHPAD. Il y a eu aussi l'impact Covid. Tout cela a un impact financier aussi, qu'on verra un petit peu plus tard.

La pyramide des âges, je ne la détaille pas, mais on voit que d'un établissement à l'autre, on a des pyramides un petit peu différentes. Là, tout l'enjeu aussi, c'est d'anticiper sur les départs pour recruter. Je ne sais pas si j'ai la répartition homme-femme, mais on est à moins de 10 % de personnel masculin. Ce sont essentiellement des femmes.

Ce qui est notable sur 2021, vous en entendez parler, c'est valable dans tous les secteurs d'activité, mais nous, on est particulièrement touché, ce sont les difficultés de recrutement et particulièrement de personnel qualifié, c'est-à-dire des aides-soignantes qualifiées, diplômées, dont on a besoin. On a du mal à les trouver et à les garder.

Au niveau du dialogue social, rien de très particulier. Sur 2021, les instances ont fonctionné correctement avec les réunions des CST et CHSCT. Depuis, cela a évolué, on en reparlera dans les rapports, parce que maintenant, il y a une seule instance regroupée, on est en train de remettre cela en route. Je dresse les grandes lignes parce que je pourrais tenir des heures, j'aurais plein de choses à dire, mais vraiment, si vous avez des questions, n'hésitez pas à venir me voir à l'EHPAD, je suis à Jacques Brel principalement. Il ne faut surtout pas hésiter.

Sur le plan budgétaire, 2021 a été une année largement déficitaire pour la première année, à ce point, en tout cas. Cela s'explique par différentes choses. Globalement, on raisonne en trois groupes. Il y a un groupe 1, ce sont les charges d'exploitation courantes. Celles-ci, globalement, elles sont maîtrisées, il n'y a pas eu d'évolutions notables. En revanche, le groupe 2, les charges de personnel, elles sont en forte augmentation. C'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Il y a d'une part eu des renforts qui ont été mis, d'autre part, un taux d'absentéisme important. Puis il y a un effet aussi de revalorisation de salaires, avec le Ségur de la santé. Pour schématiser, globalement, on a eu sur ce poste quasiment +1 million d'euros, ce qui est énorme, donc le Ségur et la prime Grand âge, j'ai indiqué, c'est à peu près 800 000 €. Le recours à l'intérim, parce qu'on ne trouve pas forcément le personnel, et les effets de l'absentéisme, je ne vais pas rentrer dans des détails trop techniques, mais quand il y a des personnes absentes, nous, on est notre propre assureur, on n'est pas indemnisé par l'assurance maladie, donc on cotise à une assurance qui a forcément augmenté et qui n'indemnise pas tout. Et le groupe 3, qu'on appelle les charges de structure, c'est-à-dire tout ce qui est assurance, entretien des bâtiments. Cela, c'est globalement maîtrisé. Même s'il y a +70 000 €, ce n'est pas non plus des sommes énormes rapportées au budget de 11,5 millions d'euros du SIVU.

Les produits, globalement, sont en hausse par rapport à 2020, d'à peu près 400 000 €, cela n'augmente pas suffisamment pour couvrir la totalité des augmentations de charges, notamment de charges de personnel. Ce qui est notable, c'est qu'on a maintenu une bonne activité sur les trois EHPAD. De ce côté-là, il n'y a rien à dire, on ne pouvait pas faire mieux. En revanche, il y a eu une très grosse baisse sur la résidence autonomie, parce que, on l'a vu, il y a eu des décès, il y a eu aussi du Covid, et depuis, on n'a pas remonté ce taux d'occupation. Donc là, il faut vraiment se poser des questions sur la remontée du taux d'occupation ou on va prendre des décisions pour faire évoluer l'activité.

Après, il y a des détails un petit peu plus techniques sur des différés de comptabilisation. Il faut savoir qu'en 2022, pour l'élaboration de ces comptes, il y avait une absence de directeur général et financier, donc il y a eu un peu une période de flottement. Il y a eu des décalages dans les comptabilisations. Ce qui est important de dire aussi, c'est que par rapport aux hausses de charges de personnel, on était censé avoir des financements de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil départemental, principalement de l'Agence Régionale de Santé, mais les financements n'ont été que partiellement donnés. Donc tout cela a été chiffré et globalement, il y a un gros manque sur ces financements, ce qui explique en grande partie le déficit. Parce que l'analyse qu'on peut faire globalement, dans les grandes lignes, c'est qu'il y a une bonne gestion de tous les achats, des postes.

C'est un peu ce que je dis en conclusion, c'est qu'aujourd'hui le modèle économique des EHPAD est déficitaire, et on n'est pas les seuls concernés, quasiment tous les EHPAD en France, au moins 80 % des EHPAD sont déficitaires. Il y a un modèle économique qui est à revoir. Ce qui est certain, c'est que dans les EHPAD, vous voyez comment cela se passe, et moi encore plus, on ne peut pas supprimer des postes parce que le taux d'encadrement est déjà limite. Toute la partie frais généraux, globalement, dans les EHPAD, c'est bien géré, enfin « bien », il y a des petites choses à revoir, mais ce n'est pas là qu'on va faire de grosses économies. En fait, il y a deux solutions, c'est augmenter les tarifs des résidents. Cela a déjà été fait, cela va encore être fait, mais il y a des limites, on ne peut pas demander beaucoup plus. Et sinon, ce serait des financements de l'ARS et du Conseil départemental, c'est-à-dire de l'assurance maladie. Voilà synthétiquement, si cela vous va.

Monsieur le Maire le remercie, s'enquiert d'éventuelles questions ou interventions et donne la parole à Madame Isabelle BALEM.

Madame Isabelle BALEM souhaite intervenir : « Merci pour cette présentation, Monsieur. Monsieur le Maire, depuis le début de ce mandat, donc depuis trois ans, j'ai demandé à plusieurs reprises la présentation des rapports du SIVU. Permettez-moi de rappeler à l'ensemble des élus l'obligation qui vous incombe, en tant que Président dudit SIVU, puisque l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que vous devez, avant le 30 septembre, présenter au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ensuite, une communication du Maire en séance publique de son Conseil municipal est obligatoire. En 2020, 2021 et 2022, aucune présentation ne nous a été faite, ce qui constitue un manquement que je vous ai déjà signalé. Vous m'avez dit qu'il

n'y avait plus de directeur d'EHPAD depuis décembre 2021, ceci n'étant pas une raison valable pour vous défausser de votre obligation. L'exercice 2020, notamment, a forcément été clos et aurait dû nous être présenté. Je vous avais d'ailleurs précisé l'obligation d'envoi d'un compte d'exploitation et d'un compte d'emploi annuel à l'ARS et au Conseil départemental afin que ces organismes vérifient notamment la bonne utilisation de l'argent public. Donc, une comptabilité est tenue, par obligation, et dans ce genre de structure, comme dans n'importe quelle autre – commerce, entreprises, collectivités ou EHPAD – un état mensuel doit être suivi par les responsables, donc vous, notamment, s'agissant du SIVU. Aujourd'hui, vous nous présentez un rapport d'activité 2021. Le dernier rapport présenté en Conseil municipal de Guipavas, c'est le rapport 2018 qui a été présenté en décembre 2019. Il manque donc les rapports 2019 et 2020, qui devaient être présentés avant le rapport 2021. C'est important, surtout pour le volet financier, afin de pouvoir opérer des comparaisons. Ce rapport 2021, qui plus est, est allégé puisqu'il fait 26 pages contre 48 pages pour le dernier présenté. Et à la lecture, il manque des informations que je qualifierais de standard, celles qui sont toujours indicatives en termes de positionnement d'EHPAD : l'âge moyen à l'entrée, la durée moyenne de séjour et le taux d'occupation de l'établissement. Rien ne précise non plus l'origine géographique des résidents, qui est une donnée somme toute assez intéressante. S'agissant des effectifs, alors effectivement, j'avais fait les totaux qui n'y étaient pas, mais pourriez-vous nous préciser les effectifs permanents et notamment l'effectif actuel, qui serait une indication intéressante pour nous ?

Nous n'avons pas le compte administratif complet, mais quand même quelques éléments financiers qui interrogent. Tout d'abord, le résultat de l'exercice : il est déficitaire de 864 875 € en 2021, comment se présente le résultat de 2022 ? Les charges en 2021 progressent de 1,12 % quand les produits, eux, ne progressent que de 0,45 %. Cette progression moins rapide des produits par rapport aux charges, elle n'est pas nouvelle s'agissant du SIVU, puisque la Cour régionale des comptes, dans son rapport sur les exercices 2011 à 2014, pointait déjà cela en écrivant que pour une structure présentant déjà un déficit récurrent, cela invite à d'importants efforts d'économies. Alors, quels sont donc les efforts d'économies encore à envisager dans un très court terme ? Page 21 du rapport, il est noté que l'activité étant structurellement déficitaire – elle l'était d'ailleurs aussi en 2020, puisque les chiffres de l'année N-1 sont visibles – faute de financements complémentaires pérennes, les dotations soin et dépendance, donc l'ARS et le Conseil départemental, les augmentations de tarifs hébergement permettraient un rattrapage partiel. Et en conclusion, page 26, il est bien noté qu'une hausse des prix de journée s'impose. On a appris tout à l'heure que pour 2023, une hausse avait été effectuée. Serait-il donc possible de nous donner les coûts actuels ou tout au moins le taux d'augmentation ? Est-il envisagé une nouvelle augmentation du tarif hébergement, c'est-à-dire, afin que tout le monde comprenne bien, ce qui est à la charge des résidents ? Sachant que pour les places qui sont habilitées à l'aide sociale, c'est le département qui fixe le montant, mais cela ne concerne que 10 % des lits dans le cas présent. De quel ordre serait une nouvelle augmentation ? Quand serait-elle effectuée ? Je suppose au 1<sup>er</sup> janvier 2024. En tout cas, il serait intéressant de prévenir suffisamment en amont les résidents et leurs familles.

Page 23, on apprend que le SIVU ne dégage plus de capacité d'autofinancement et il est même en situation d'insuffisance d'autofinancement à hauteur de 382 858 €. À titre indicatif, la capacité d'autofinancement en 2017 et 2018 était de plus de 800 000 €. En 2021, elle est de -382 858 €. Le fonds de roulement net global se dégrade, la trésorerie aussi et le SIVU poursuit certes son désendettement, mais qui s'élève encore à plus de 6 millions d'euros. Or, le SIVU est adossé aux deux communes membres concernant les emprunts et l'article 15 des statuts stipule que le service de la dette des emprunts contractés par le syndicat est une dépense obligatoire que les communes adhérentes devront couvrir sur leur propre budget en cas de défaillance du syndicat.

La situation que nous découvrons aujourd'hui n'est pas forcément des plus rassurantes et je regrette vraiment que pendant trois années, nous ayons été tenus à l'écart de ces informations. Vous nous avez parlé tout à l'heure d'un modèle économique à revoir. Nous n'avons eu aucune information non plus en trois ans sur la refonte du SIVU en CIAS aux dernières nouvelles. Pourtant, depuis 2016, une régularisation est attendue et le rapport de la Cour régionale des comptes précisait déjà que, malgré le recours coûteux à des cabinets de Conseil pour 40 000 € en moyenne depuis 2011, soit l'équivalent d'un poste à temps plein sur un an, et ce jusqu'en 2016, le SIVU n'était pas en mesure de présenter son projet d'établissement aux autorités de tarification. Alors, en 2023, sept ans après, où en est-on ? Et le projet Kerlaouéna ? Parce que même si c'est Le Relecq, c'est le SIVU, et Guipavas est donc partie prenante.

S'agissant du personnel, enfin, il y a un peu plus d'un an, les agents avaient fait part de leurs inquiétudes sur la refonte en CIAS. Ils faisaient aussi état du manque de moyens humains et financiers, du matériel défectueux, des contrats précaires, de la dégradation des locaux, d'un turn-over incessant de la

direction. Pouvez-vous nous donner quelques éléments rassurants sur les mesures qui ont été prises suite à ces demandes du personnel ? Merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Oui, merci Monsieur le Maire, merci Monsieur de votre présentation de ce rapport d'activité – activité, rapport financier essentiellement. On voit d'ailleurs que la part financière que vous avez soulevée est importante pour vous et manifestement, c'est ce que vous souhaitez démontrer devant notre Conseil municipal. D'ailleurs les propos de notre collègue Isabelle BALEM le prouvent, elle vous a posé des questions sur cette partie essentiellement financière. Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Directeur, qu'un EHPAD n'est pas seulement un organisme financier et qu'il n'y a pas que cette dimension. Je pense qu'avant tout, il y a une dimension humaine et je ne vois pas dans ce rapport d'activité de trace de cette activité liée au bien-être des usagers. J'ai trois questions, en fait, en ce qui me concerne. La première, elle a été abordée par Isabelle BALEM à l'instant : êtes-vous en période de renouvellement du projet d'établissement ? Si oui, quand ? Et surtout, quelles sont les orientations nouvelles que vous pourriez apporter ? Ou en tout cas les équipes, puisqu'un projet d'établissement ne se fait pas dans le cadre d'un bureau de direction, mais avec les équipes professionnelles et ceux qui participent aux activités. Une deuxième question concerne le Cantou : avez-vous mis en œuvre ces derniers mois, ces dernières années, des pratiques innovantes pour transformer la relation qui peut exister entre éducateurs ou soignants et les personnes qui se retrouvent malheureusement dans cette situation ? Ma troisième question concerne la formation. C'est un élément qui est important, puisqu'une bonne pratique passe par une bonne formation, et en tout cas, un ensemble de formation. Et puis je vois dans votre rapport que l'établissement Georges Brassens a moitié moins d'heures globalement que Jacques Brel ou Kerlaouéna. Je voulais en connaître tout simplement la raison. Voilà les trois thèmes, les trois questions, que je souhaitais vous poser ce soir. »

Monsieur le Maire répond aux remarques : « Très bien. Je vais répondre déjà en partie à Madame BALEM. Les manquements signalés, je vous l'ai dit, on a eu de gros problèmes d'arrêt de travail, des arrêts très longs au niveau de la direction. Je vous l'ai dit, je ne me suis pas caché derrière cela, mais c'était un des éléments expliquant pourquoi les rapports n'avaient pas été faits. Le rapport 2022 sera bien sûr présenté avant la fin de l'année. On sort d'une période très compliquée au sein des EHPAD. Alors, pas que les nôtres, c'est général, vous avez pu lire la presse comme moi, régulièrement on en parle. On a fait les demandes de remboursement de personnel dues aux arrêts, parce que lorsque du personnel est en arrêt, il faut le trouver au pied levé. Soit le personnel vient faire des heures supplémentaires ou complémentaires sur place, soit on fait appel à ce qu'on appelle l'appel médical, soit à de l'intérim par les divers réseaux, Pôle emploi et autres et c'est très compliqué. Cela a un coût et on l'a dit dans la présentation, l'assurance statutaire ne couvre pas tous les arrêts, d'où les coûts supplémentaires.

On a fait des demandes auprès de l'ARS et du département de ce qu'on appelle les CNR, les crédits non reconductibles – vous m'arrêtez si je me trompe – à hauteur de 900 000 €, ce qui représente à peu près 300 000 € par établissement, ce qui est la moyenne constatée au niveau national. ORPEA, ils ont recapitalisé de 20 millions d'euros... C'est 20 millions d'euros ? »

Monsieur Olivier FEINTE précise : « Non, en fait, ils ont recapitalisé 1,5 milliard d'euros pour 350 EHPAD. Donc quand on fait le calcul, cela fait 4 millions par EHPAD. C'est énorme. »

Monsieur le Maire poursuit : « Oui, donc on l'a constaté, c'est environ 300 000 € par établissement sur 2021, et l'État ne va aider que ceux qui n'ont pas de trésorerie, c'est-à-dire que les bons élèves seront encore pénalisés, comme d'habitude. Les éléments que vous avez demandés, Madame BALEM, l'âge moyen, l'origine géographique des résidents, on pourra peut-être retrouver cela, on va regarder, mais ce ne sont pas des obligations non plus. Vous voulez comparer, on peut comparer, on pourra vous les donner, on va les rechercher. Déficit récurrent ; ce n'est pas un déficit récurrent, c'est bien dû à la période Covid et cette période vraiment particulière. Des sources d'économies, on vous l'a dit dans la présentation aujourd'hui, il n'y a pas d'emplois superflus au sein du SIVU, loin de là. Donc, les économies d'échelles, aujourd'hui, c'est très compliqué à faire, surtout sur des établissements qui ont un certain âge. Nous sommes obligés de faire des investissements tous les ans. Je pense aux lits à Kerlaouéna. C'est aussi pour le bien-être des agents, pour limiter les arrêts et éviter les troubles musculo-squelettiques. La hausse des tarifs d'hébergement, cela se fait progressivement puisque c'est plafonné, bien entendu, c'est entre 3 et 5 % de mémoire et c'est voté en comité syndical chaque année. Donc c'est diffusé et c'est proposé aux familles, c'est annoncé aux familles une fois que c'est voté et bien sûr pas avant.

Le bien-être et l'échelle humaine, pour répondre à Emmanuel MORUCCI, justement, tout est mis là-dessus, sur l'animation, sur le bien-être, sur la santé des résidents, qui arrivent aujourd'hui dans les EHPAD avec des pathologies bien supérieures à ce qu'on a pu connaître dans les EHPAD il y a un peu plus de dix ans. Grâce à quoi ? Grâce au maintien à domicile aujourd'hui, qui fonctionne très bien et qui est bien suivi, grâce au CLIC notamment, et via les CCAS. Le Cantou, je ne pourrais pas répondre, c'est un peu trop technique pour moi. Sur la formation, je rappelle que depuis 2021, la moitié de 2021 était encore une année Covid, donc comme dans toutes les collectivités et comme à la Mairie et ailleurs, beaucoup de formations ont été annulées ou reportées. Bien sûr, c'est quelque chose qui est planifié et qui sera rattrapé. Sur le CIAS, c'est beaucoup plus compliqué que ce que l'on prévoyait puisque les EHPAD de Brest métropole ne sont pas gérés de la même façon que celles du SIVU. Il y a de grosses disparités au niveau du personnel et au niveau travaux à engager demain. Je pense notamment à Kerlaouéna et du côté brestois, il y a également beaucoup de travaux d'ampleur à réaliser, donc on se retrouverait éventuellement à financer des travaux pour les EHPAD brestois, ce qui n'est pas non plus le but. On est en train de finaliser une étude pour essayer de trouver d'autres solutions, encore et toujours. Ce qui est aberrant, c'est que le SIVU et la forme juridique du SIVU fonctionnent très bien et l'État nous impose toujours de ne plus être dans ce modèle public. Donc on a finalisé une étude nous-mêmes, et donc pas 40 000 € par an, pour ce faire. Et puis la reconstruction de Kerlaouéna, le terrain est acté. Il est sous maîtrise foncière de la Ville du Relecq-Kerhuon et aujourd'hui, les banques ne nous prêteront pas tant qu'on n'aura pas changé le statut du SIVU. Donc on y travaille, on en a discuté au dernier comité syndical, je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant. Je ne sais pas si vous souhaitez préciser autre chose, Olivier. »

Monsieur Olivier FEINTE ajoute : « Un petit mot quand même sur l'aspect humain et l'aspect financier. L'aspect humain, il est quand même mis en avant dans le rapport, c'est une des premières choses que j'ai mises en avant, c'est-à-dire la vie sociale dans les EHPAD du SIVU. Moi, cela fait plus de 20 ans que je travaille en EHPAD et c'est quelque chose qui est notable. Je vous garantis que c'est vraiment un aspect très important, bien sûr, c'est la base de notre métier. J'ai commencé ce rapport en disant que 2021 a été une année que je pourrais qualifier d'assez traumatisante pour les personnes qui travaillent en EHPAD. On s'est retrouvé de personnes qui étaient très ouvertes sur l'extérieur à quasiment des gardiens de prison, c'est-à-dire limiter les visites, etc., confiner. Donc cela a été très compliqué et effectivement, c'est le cœur de notre métier. Mais nous, en tant que gestionnaires d'EHPAD, l'aspect financier est bien sûr primordial puisqu'il faut assurer la pérennité, les investissements qui permettent d'avoir des conditions de vie et des conditions de travail correctes, et également, comme vous l'avez souligné, envisager l'avenir et des modalités d'accompagnement un peu plus innovantes.

Pour revenir au Cantou et aux unités Alzheimer, le côté innovant... il faut déjà revenir aux basiques, c'est-à-dire les basiques pour accompagner des personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, c'est simplement déjà de la présence humaine, répondre aux angoisses qui sont multi quotidiennes avec de la présence humaine, du personnel formé. C'est déjà la base. Après, cela ne nous empêche pas effectivement de mettre en plus des actions comme celles que j'ai citées, de Snoezelen, des activités sensorielles. Mais essentiellement, c'est de la présence humaine avec du personnel qualifié, un environnement architectural adapté. Là aussi, il y a quelques sujets, notamment sur l'EHPAD de Jacques Brel où l'unité mérite de faire des travaux parce qu'on a des espaces qui sont un peu trop confinés, qui génèrent de l'agressivité, simplement. Ce sont des choses observées et documentées dans des études scientifiques, et nous, on le constate sur le terrain. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI s'interroge sur le projet d'établissement.

Monsieur Olivier FEINTE répond : « Le projet d'établissement, j'ai pris mes fonctions en août dernier, donc il a fallu que je rattrape un peu tout le retard accumulé et il n'est pas complètement rattrapé, comme vous l'avez souligné, avec des retards dans les rapports, etc. Le projet d'établissement, il doit être remis au goût du jour avec notre contrat. Maintenant, il y a des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, c'est un ensemble. Je dirais qu'il faut déjà qu'on passe par une phase de stabilisation, parce que comment construire un projet si on n'a pas stabilisé un minimum ? Je pense que c'est aussi le préalable. On a travaillé sur des bases solides, un peu plus stables, pour pouvoir justement aller de l'avant. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI fait remarquer qu'il y a des temps réglementaires.

Monsieur Olivier FEINTE répond : « Oui bien sûr, tout cela, c'est respecté. Cela a été souligné tout à l'heure aussi, les dépôts de comptes, de rapport, etc., tout est fait dans les temps. »

Monsieur le Maire apporte une précision : « Juste pour compléter sur Kerlaouéna, Olivier FEINTE en a parlé tout à l'heure, les travaux... Vous savez, la résidence de Kerlaouéna, nous sommes locataires de Finistère Habitat. Finistère Habitat, depuis plusieurs années, avait bien sûr à l'oreille que nous allions reconstruire un nouvel établissement, donc n'a pas fait d'interventions et de travaux pendant de longues années. Aujourd'hui, on sait que ce ne sera pas demain, le nouvel établissement. Le temps d'un dépôt de permis, de la construction, cela met quelques années, donc on a décidé avec eux de faire des travaux. Enfin, ils nous font de gros travaux et là, cela commence à chiffrer à plusieurs millions d'euros, notamment les ascenseurs, parce que pendant le Covid, on a eu des problèmes d'ascenseurs qui étaient tellement vieillissants que le personnel ne pouvait pas descendre les résidents, donc devaient monter les repas matin, midi et soir. Il y a eu du renfort pour cela aussi. Les cages d'ascenseurs ont été refaites, les portes automatiques ont été refaites, les fenêtres sont en train d'être changées, les sols des restaurants ont été refaits aussi ou sont en cours pour certains, les W.C. Même dans les chambres, on est en train de travailler pour avoir des choses plus adaptées, au goût du jour. Donc ils sont partis sur des travaux... vu que l'on paye quand même un loyer conséquent, les investissements étant amortis, aujourd'hui, ils repartent sur de nouveaux investissements sur cet établissement, ce qu'on a réussi à faire avec eux. On en a passé du temps, mais cela porte ses fruits et vraiment, je les en remercie parce qu'on avait l'impression qu'ils nous avaient laissé tomber, mais... en vue des projets, ce qui s'expliquait aussi, on ne va pas faire de gros travaux lorsqu'il y a un projet qui doit arriver demain. Donc là-dessus, il y a un plan pluriannuel d'investissements fait en relation avec la directrice du site et les agents, ce qui est plutôt bien perçu et qui a aussi satisfait le personnel qui revendiquait justement des conditions meilleures – ce qui était normal. Pour les comptes 2019 et 2020, on vous les transmettra. De toute façon, les comptes on peut les transmettre, même si tout n'est pas formalisé, je veux dire. Oui, Claire LE ROY. »

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Oui, je n'avais pas de questions particulières à ce stade parce que je siége au comité syndical du SIVU, donc j'ai vu les documents. Je voulais confirmer que j'ai constaté les difficultés auxquelles sont confrontés les agents du SIVU et que 2021 – parce que c'est de cette année qu'on parle – mais fin 2020, 2021 et même encore 2022, les conditions ont vraiment été compliquées. Je voulais les remercier pour les efforts qu'ils ont fournis tous pour assurer un service de qualité à nos aînés. Je voulais aussi, puisqu'on parlait d'économie, Olivier, vous pourriez peut-être nous en dire plus sur la convention qui a été signée avec une association pour la location de certaines chambres dans la résidence Autonomie, à de jeunes travailleurs ou des étudiants, qui me semble, moi, être une bonne initiative pour justement ne pas laisser vacantes ces chambres. »

Monsieur Olivier FEINTE complète : « Oui, effectivement, comme je l'ai indiqué, le constat, c'est qu'aujourd'hui sur Kerlaouéna, sur la partie résidence autonomie, on a un nombre important de logements vacants parce qu'on arrive pratiquement à une vingtaine de logements vacants. C'est un petit peu difficile de voir ces logements vacants alors qu'il y a des demandes nombreuses, notamment chez les étudiants. Donc on s'est rapproché par l'intermédiaire de Finistère Habitat de l'association AILES, qui gère des foyers de jeunes travailleurs et de l'habitat jeune, pour simplifier. On a mis en place ce dispositif qui va permettre... alors, cela aussi s'inscrit dans un cadre réglementaire, puisqu'on est autorisé, dans les résidences autonomie, à avoir jusqu'à 15 % des places pour des publics autres que les personnes âgées. Donc nous, cela nous fait une capacité maximale de six places qu'on peut attribuer à des étudiants et c'est le choix qui a été fait avec AILES. Moyennant un loyer modéré et même très modéré, parce que c'est 200 € de loyer, ils peuvent occuper ce logement. C'est une convention, cela s'inscrit dans un dispositif existant déjà, qui borde la chose de manière réglementaire. C'est un bail précaire pour l'étudiant, donc il peut se retrouver assez rapidement dehors si cela ne se passe pas bien au niveau de son comportement, etc., mais il le sait au départ. En contrepartie de ce loyer modéré, il doit apporter un minimum de temps d'animation pour les personnes âgées. Cela a démarré. Là, on a déjà deux étudiants et on espère en avoir plus assez rapidement, parce qu'il y a une demande importante. »

Madame Claire LE ROY ajoute : « Et si je peux me permettre, cela aussi, c'est une forme d'innovation. »

Monsieur Olivier FEINTE confirme : « L'objectif, c'est aussi de redynamiser cette résidence autonomie et de décroisonner aussi. On parle beaucoup d'intergénérationnel, etc., et je citais vraiment à dessein le fait qu'il y ait eu le choix d'implantation d'une crèche à proximité de l'EHPAD. Cela fonctionne aussi avec des étudiants ou autre. Il faut vraiment ouvrir ces structures sur l'extérieur et de plus en plus parce que c'est nécessaire. »

Monsieur le Maire ajoute : « Complètement. Surtout que les fluides fonctionnent, enfin, on chauffe quand même le bâtiment, c'est dommage de laisser les chambres vides, donc c'est plutôt intéressant, et le côté intergénérationnel aussi peut apporter beaucoup. Oui, Isabelle BALEM. »

Madame Isabelle BALEM intervient : « Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir... Vous nous avez dit que vous étudiez vous-même l'évolution, la refonte du SIVU. Alors, c'est vrai que depuis 2016, on a entendu différentes choses : établissement public autonome, GCSMS, CIAS... Pourrait-on en savoir un peu plus ? Et puis je reviens à une des questions que je vous ai posée. Le résultat 2021 est déficitaire de 864 000 €. Vous avez certainement idée de ce que sera le résultat 2022, pouvez-vous nous en parler, s'il vous plaît ? Merci. »

Monsieur Olivier FEINTE répond : « Le résultat 2022 n'est pas complètement arrêté. Il va l'être dans les prochains jours. Je ne vais pas citer de chiffres exacts, mais on est dans un déficit du même ordre de grandeur, un peu moindre quand même, mais cela reste un déficit important. Alors, cela peut interroger puisqu'on peut se dire : « Quand même, c'est énorme ». Je suis dans un réseau de directeurs d'EHPAD et je me suis dit : « Est-ce qu'on est vraiment les seuls comme cela ? ». En moyenne, un EHPAD de 80 lits, aujourd'hui, la plupart en tout cas demandent des financements complémentaires à l'ARS à hauteur de 250 000 à 300 000 €, pour un EHPAD de 80 lits. Vous voyez, cela donne un ordre d'idée. Il ne faut pas s'en satisfaire, bien sûr, mais cela donne un élément de comparaison, parce qu'on peut se dire : « C'est énorme ». Effectivement, c'est énorme, et c'est pour cela que j'insistais, dans mon rapport, sur le fait qu'il y avait un problème aujourd'hui structurel dans les EHPAD, qu'il va falloir résoudre, de toute manière, parce qu'on ne va pas fermer les EHPAD, donc il va falloir résoudre ce problème structurel. C'est une question de vision politique. C'est pareil, je pourrais reprendre le débat, mais moi, cela fait plus de 20 ans que je suis dans les EHPAD, cela fait au moins dix ans que nous, responsables d'EHPAD, on dit qu'il y a un problème, déjà, d'attractivité – et puis aujourd'hui, on le paye, on le voit, c'est évident – un problème d'organisation et un problème structurel de financement, de complexité administrative. Et aujourd'hui, on arrive au bout du modèle. Mais cela, je ne suis pas le seul à le dire : toutes les fédérations, qu'elles soient publiques, associatives ou même les EHPAD commerciaux, disent la même chose, en fait. Le modèle, il arrive à bout de souffle, il faut trouver autre chose.

Et effectivement, cela passera aussi par plus d'interactions, ce qui se fait déjà, parce que ce sont des choses qu'on pratique sur le terrain, avec le domicile, d'autres formes d'accompagnement. On fait preuve de plus en plus de souplesse, mais bon, on a encore, je dirais, un carcan administratif et financier qui nous bloque et nous qu'on aimerait faire exploser pour dresser un avenir. Parce qu'il y a aussi des projections démographiques. Là, jusqu'à 2030, on a une croissance assez importante. Il y a eu un rapport très intéressant fait par le Conseil départemental dans leur plan grand âge. 2030, on va devoir créer des places et à partir de 2030, on a une explosion assez spectaculaire, et si on veut répondre à cette explosion, il va falloir qu'on forme du personnel, qu'on trouve de la place, qu'on investisse, c'est-à-dire du bâtiment, enfin, du bâtiment et d'autres choses, mais ce sont des investissements lourds. Là, cela va vraiment nécessiter une politique publique forte. »

Monsieur le Maire confirme : « C'est cela. Et 2030, c'est demain, donc c'est plutôt inquiétant. Sur le CIAS, sur la structure juridique du SIVU et son devenir, je ne peux pas vous donner de réponse maintenant parce que rien n'est figé et rien n'est tranché. De toute façon, il y a un comité syndical qui sera au courant avant d'arriver dans les instances Mairie. À suivre. Bien, je vous propose de prendre acte de ce rapport et je remercie Olivier FEINTE, encore une fois, et tout le personnel qui œuvre au SIVU, parce que les temps ne sont pas simples. Bon courage et puis à lundi au plus tard. »

#### **Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.**

#### **DÉLÉGATION GÉNÉRALE AU MAIRE – MODIFICATION**

La loi n° 2022-2017 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration, dite loi 3 DS, est venue ajouter de nouvelles possibilités en matière de délégations accordées par le Conseil municipal au Maire : admission en non-valeur des titres de recettes et autorisation de mandats spéciaux des membres du Conseil municipal ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du CGCT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant que pour des raisons de rapidité et d'efficacité et pour des motifs de bonne administration, le Conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les prérogatives suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- Fixer, dans la limite d'un montant plafonné à 5 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, le dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- Procéder, dans les limites de 2 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code,
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 20 000 €,

- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal, en l'occurrence 2 000 000 €,
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans le cadre de projets inscrits au budget,
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,
- D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur au seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le Maire rend compte au Conseil municipal de l'exercice de cette délégation,
- D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-06-36 du 10 juin 2020.

**Avis des commissions :**

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions ou interventions et donne la parole à Madame Isabelle BALEM.**

**Madame Isabelle BALEM prend la parole : « Merci, Monsieur le Maire. Ces deux extensions de pouvoir, à notre sens, ne se justifient pas à ce jour. La première, c'est tout simple, elle concerne l'admission en non-valeur et elle n'a aucun intérêt immédiat puisque le texte d'application n'a toujours pas été publié. Régulièrement, d'ailleurs, les sénateurs interrogent le ministère. Le dernier en date, c'était le 23 mars, mais rien ne bouge, donc il n'y a pas vraiment lieu de délibérer aujourd'hui, même si certaines collectivités l'ont fait, certes, il n'y a aucune urgence. Quant à la deuxième, qui concerne l'autorisation de mandats spéciaux pour les membres du Conseil, on souhaiterait avoir quelques explications. Sans doute s'agit-il du Congrès des Maires qui a lieu au mois de novembre. Pour le reste, les élus ont des indemnités de fonction, voire des jetons de présence, donc nous ne voyons pas l'intérêt de cette modification.**

**Monsieur le Maire répond : « Vous ne voyez peut-être pas l'intérêt, mais c'est la proposition de la loi 3 DS qui est applicable aujourd'hui, c'est pour cela que nous la proposons. Puis de toute façon à chaque Conseil municipal, on rend compte des décisions de la délégation générale du Maire. Après, les mandats spéciaux pour les élus, oui, bien sûr, il y a le Congrès des Maires, peut-être que demain il peut y avoir autre chose, je ne sais pas, lorsque quelqu'un part en formation ou en déplacement pour son activité. Aujourd'hui, il n'y a pas que le Congrès des Maires que l'on passe comme cela, mais demain, on peut avoir autre chose. Mais il n'y a rien derrière, je veux dire qu'il n'y a rien de caché derrière cela, que ce soient les admissions en non-valeur ou autre. Cela fait deux délibérations à ne plus passer en**

Conseil et qui sont dans la délégation générale du Maire, qui sont mises sur table systématiquement quand il y a des sujets. »

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité**

30 voix pour – 3 voix contre (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM)

**ÉGLISE SAINT-PIERRE - SAINT-PAUL – TRAVAUX DE RESTAURATION**

En grande partie détruite après les bombardements de Brest en 1944, l'église Saint Pierre – Saint Paul est reconstruite en 1955 par l'architecte Yves Michel, qui conserve ou réutilise quelques éléments remarquables de l'ancien édifice – en particulier son porche du XVIème siècle – et propose une nouvelle écriture architecturale axée sur la coexistence et la polychromie de matériaux traditionnels et contemporains (béton armé en structure et ciment brut, schiste sombre et pierre jaune de Logonna, ardoise épaisse de Sizun en couverture, bois, etc.). Les verrières en dalles de verre réalisées en 1986-1989 par Marie-Jo Guével modulent avec puissance la lumière intérieure de l'édifice.

L'église est inscrite aux monuments historiques en totalité depuis le 10 décembre 2018.

Des désordres étant observés, notamment en toiture, la commune de Guipavas a engagé une mission de programmation en vue des travaux de restauration de l'église Saint Pierre - Saint Paul. Cette mission de programmation d'un montant de 36 000 € TTC a été subventionnée par l'État par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 18 000 € et par le Département du Finistère à hauteur de 6 000 €.

La mission a été confiée à une équipe pluridisciplinaire composée comme suit :

- SARL CANDIO – LESAGE (mandataire) : M. Piotr CANDIO, architecte du patrimoine
- Agence Cap Culture - assistance à maîtrise d'ouvrage : Mme Marie Laure PICHON
- ECB Ingénierie – Bureau d'études techniques : M. Jean Michel ODIE
- Chroniques Conseil - Étude historique : M. Pol VENDEVILLE
- Itecdrone : M. Roderic KUNTZ
- Cabinet Briac BRAULT - Économiste

Parallèlement à cette mission, une réflexion sur la valorisation de l'édifice a été lancée. Pour ce faire, un groupe de travail, composé d'élus et techniciens, de bénévoles d'associations patrimoniales et de membres de la paroisse, s'est réuni pour faire émerger les idées de valorisation tant pour l'église que pour son environnement.

L'étude architecturale, ainsi que le bilan sanitaire détaillé de l'édifice remis par l'équipe Piotr CANDIO ont permis d'établir une priorisation des travaux de restauration à entreprendre dans les mois et années à venir. Les interventions nécessaires sont répertoriées comme suit :

- Travaux dits d'urgence concernant des interventions dans le clocher ainsi que la pose de filets visant à empêcher la chute des ardoises de toitures.
- Travaux à court terme concernant des interventions sur les structures béton, la charpente et la couverture, ainsi que le ravalement du clocher. Cette phase de travaux concerne plus particulièrement, le remplacement de la couverture (représentant une surface de 1 800 m<sup>2</sup>) qui présente un état général mauvais ainsi que des décrochements sur l'ensemble de l'édifice.
- Travaux à moyen terme concernant des interventions sur les élévations extérieures, ainsi que les travaux de confortement des vitraux dont les grandes baies connaissent des déformations à la fois sur le plan vertical qu'horizontal. Un chantier expérimental sur une baie serait à mener durant la phase de travaux à court terme.

Au stade du programme, l'opération est estimée à 2 201 166 € H.T. (honoraires de maîtrise d'œuvre et travaux). L'enveloppe des travaux de restauration nécessaire est estimée à 2 024 166 € H.T. (tous corps d'état et en intégrant la plus-value liée à l'ardoise de Corrèze).

Pour mener à bien l'ensemble de ces interventions et optimiser les subventions des différents partenaires, les travaux se dérouleront par tranches et par phases s'échelonnant de 2023 à 2026 avec un plan de financement prévisionnel se structurant comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
Financeurs	niveau de financement sollicité	€ HT
État - DRAC	10 %	202 416,60
Conseil régional	17,6 %	356 253,22
Conseil départemental politique ordinaire	20 % (dépenses subv DRAC) plafonné à 50 000 € glissant sur 3 ans	94 000,00
Conseil départemental Pacte Finistère 2030	volet 2	300 000,00
Fondation du patrimoine	souscription à lancer	50 000,00
Autofinancement - GUIPAVAS	54 %	1 198 496,18
<b>TOTAL € HT</b>		<b>2 201 166,00</b>

Dès lors, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'APPROUVER le projet de restauration de l'église Saint Pierre - Saint Paul ;
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- DE SOLLICITER les aides financières auprès de l'État – DRAC notamment, de la Région Bretagne et du Département du Finistère ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

P.J. : Synthèse du diagnostic

**Avis de la commission :**

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable  
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Monsieur le Maire remercie Monsieur Jacques GOSSELIN et donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI.**

**Monsieur Emmanuel MORUCCI prend la parole : « Une précision, Monsieur le Maire. Dans la même délibération, on trouve à la fois les travaux engagés sur l'église et en même temps, la valorisation de l'édifice. Je me demandais si le fait d'avoir intégré la valorisation de l'édifice voulait dire que les coûts portés par l'agence Cap Culture étaient intégrés dans cette délibération, ou bien si cela faisait, et je ne m'en souviens plus, pardonnez-moi, si cela faisait l'objet d'une autre délibération. Sous-question, on parle ici de valorisation de l'édifice, il y a eu plusieurs réunions qui se sont tenues – de manière agréable, d'ailleurs, parce qu'il y a des idées qui sont sorties. Parallèlement, décidément, c'est la soirée des parallèles, il y a une réflexion sur la restructuration du centre-bourg. Je m'interrogeais sur le lien effectif qu'il pouvait y avoir entre ceux qui travaillent sur la restructuration du centre bourg et ceux qui ont déjà réfléchi à la valorisation de l'église dans le même centre bourg. J'ai eu la surprise, et je vous en ai touché un mot en privé hier soir, vous vous rappelez, Monsieur le Maire, d'entendre une des personnes responsables, enfin, une animatrice de la soirée de l'autre jour où les Guipavasiens étaient invités à venir donner leurs idées, qu'ils n'avaient pas connaissance de la valorisation de l'église et donc que tout ce qui a pu se dire dans ces réunions n'était pas pris en compte par les gens de la métropole. Je m'interroge sur la connectique qui peut exister entre ces cabinets de conseils qui sont à l'œuvre, puisqu'on les voit s'activer dans différents domaines, mais manifestement, l'information ne semble pas passée complètement, d'où mon interrogation : où en est-on finalement, sur cette revalorisation à la fois de l'édifice et du centre-ville ? Et quel lien fait-on entre ce cheminement déjà prévu entre l'église et la chapelle Notre-Dame du Reun ? Pour moi, il y avait des choses déjà plus ou moins actées et j'ai été un peu surpris, voire même déçu, d'entendre qu'en fait non, pas du tout, de l'autre côté, c'était un tout autre projet qui était en train de se mener ou d'émerger. »**

Monsieur le Maire répond : « Les deux projets sont en corrélation, oui et non. Aujourd'hui, sur la revalorisation de l'église, on parle de l'histoire de l'église, d'ouvrir l'église, de faire connaître l'église, de faire, je dirais, un parcours entre toutes les églises de la reconstruction. Emmanuel, tu as été aux réunions, on en a quand même relativement parlé. Voir la relation entre Notre-Dame du Reun et l'église Saint-Pierre Saint-Paul, ce sera aussi par les architectes qui mèneront le projet et les propositions qu'ils nous feront sur le centre bourg. Aujourd'hui, rien n'est figé, rien n'est acté. Je n'ai vu aucun plan pour l'instant ni quoi que ce soit. Aujourd'hui, on est sur les desiderata des habitants. Et le projet Cap Culture, c'est vraiment la valorisation historique de l'église, de ses abords, de son porche et de ce qu'il y a à l'intérieur de l'église, puisqu'il ne vous a pas échappé que l'église avait des objets remarquables et des fabrications de certains monuments qui sont très remarquables. Je pense aux vitraux, je pense au Christ, je pense au mobilier, à la forme de l'église sans poteau. C'est une mise en valeur de l'église par différents artifices, numériques ou pas, ou papier sur ce qu'est l'église et ce qu'aujourd'hui les gens ne connaissent pas, puisque c'est une église qui est souvent fermée.

Donc il y a aussi une volonté de pouvoir ouvrir et de faire, pourquoi pas, un circuit des églises de la reconstruction et des églises de chez nos voisins également, ce qui est le cas avec les cabinets qui ont travaillé sur plusieurs sujets, sur les communes environnantes également. Voilà ce que je peux vous répondre. La relation entre l'église et la chapelle aujourd'hui, on verra selon les premiers éléments que sortiront les architectes une fois que les habitants se seront exprimés, toutes les parties prenantes. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI demande : « On garde cela sous le coude, en prévision éventuelle ? »

Monsieur le Maire reprend la parole : « La revalorisation ? »

Monsieur Emmanuel MORUCCI répond : « Non, ce qui a pu se dire dans les premières réunions, donc cela se garde en fonction de l'évolution de l'autre travail de réflexion sur le centre-ville ? »

Monsieur le Maire confirme : « Oui, bien sûr, ce sera communiqué avec les desiderata des habitants et des usagers pour le centre-ville, bien sûr. Bien sûr, les cheminements... cela va de pair. Oui, Claire LE ROY. »

Madame Claire LE ROY s'interroge : « Monsieur le Maire, j'en profite puisque vous venez de dire : « Une fois que les habitants se seront exprimés ». J'ai appris que l'autre jour, le 6 avril, il y avait des ateliers qui ont été réunis et j'ai entendu dire que, malheureusement, il n'y avait pas beaucoup d'habitants. Il y avait aussi la possibilité de remplir des questionnaires, enfin, des fiches. Est-ce que vous en avez reçu beaucoup ? Et est-ce que les habitants, s'ils le souhaitent, peuvent toujours s'exprimer et par quels moyens ? Merci. »

Monsieur le Maire répond : « Oui, bien sûr, il y a le questionnaire avec les schématiques et les différentes mobilités avec le plan de la Ville. Vous savez, c'est une feuille qui est téléchargeable, d'ailleurs, sur les réseaux Facebook de la Ville, sur le site de la Ville, sur l'Awena ou l'Alizé, je ne sais plus, sur la Mairie. On commence à avoir dans l'urne des retours de questionnaires, justement. Mais c'est vrai que c'est très décevant parce qu'on a quand même fait beaucoup de propagande pour ces réunions publiques et il y avait une dizaine de personnes à la première et cinq à la deuxième, je crois. C'est assez décevant. Pourtant, cela a beaucoup tourné sur les réseaux. Alors, peut-être que les gens s'exprimeront plutôt en papier. En tout cas, je trouve cela dommage. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI fait remarquer : « Les gens se prononceront peut-être plus facilement lorsqu'ils auront des propositions un peu concrètes, parce que là, c'était vraiment l'imagination. »

Monsieur le Maire répond : « Oui, mais le concret viendra des idées. S'ils recueillent les idées, c'est pour sortir du concret derrière, avec plusieurs scénarios. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI ajoute : « Mais gageons que la prochaine fois, cela fonctionnera mieux. »

Monsieur le Maire l'espère et donne la parole à Madame Claire LE ROY.

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Je pense que c'est maintenant qu'il faut s'exprimer. Après, les architectes, l'autre jour, nous ont promis deux ou trois scénarios, donc ce sera limité, tandis que là, j'ai trouvé que c'était bien fait, qu'on avait la possibilité de s'exprimer librement, même sur des idées

parfois un peu folles. C'est quand on sort à plusieurs des idées, qu'on se confronte les uns aux autres et que tout d'un coup, la bonne idée vient, donc je trouve que c'est le moment. Vous dites que l'information a tourné sur les réseaux, certes. Je pense quand même que tout le monde à Guipavas n'est pas abonné ou connecté aux réseaux. Je ne sais pas, il aurait peut-être fallu distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres ou je ne sais pas. Je trouve qu'il serait intéressant de refaire une communication là à ce stade en disant : « Il est encore temps de vous exprimer via la fiche à déposer dans l'urne en mairie ». »

Monsieur le Maire précise : « Non, mais bien sûr, il y a eu la presse, il y a eu le mensuel, tout le monde reçoit le mensuel, même si tout le monde n'est pas connecté, il y a quand même les assemblées de quartier. Oui, Isabelle BALEM. »

Madame Isabelle BALEM fait remarquer : « Merci, Monsieur le Maire. Alors vous avez parlé de propagande, je n'emploierai pas ce terme-là, je parlerai de communication et je pense qu'il y a un réel souci de communication. Je vous l'avais déjà dit lors de la première réunion qui s'était tenue à la salle Jean Monnet, puisqu'effectivement, c'était paru dans la presse la veille et plusieurs de ceux qui étaient là l'avaient d'ailleurs signalé. Il se trouve que cette fois-ci, c'était dans le mensuel, mais le mensuel était distribué la semaine dernière, et moi, à titre personnel, je l'ai eu le mercredi, la réunion était le jeudi, je ne suis pas la seule dans ce cas certainement. Donc, imaginez quand même que prévenus de la veille au lendemain, les gens n'ont pas forcément la possibilité de s'organiser et c'est déjà ce que certains avaient dit lors de la première réunion. Donc je pense que si l'on veut vraiment associer la population, il faut communiquer sur ces événements parce qu'ils ont certainement leur part à prendre, tous les habitants, mais il faut le faire suffisamment tôt, de manière à ce qu'ils puissent se libérer. Il faut aussi peut-être voir en fonction des jours, en fonction des horaires. Enfin, je pense qu'il y a réellement un problème de communication. Je vais aller jusqu'au bout de mon idée : avec un mensuel, on a déjà du mal à informer les gens au bon moment, avec un bimensuel... je vous laisse la conclusion. »

Monsieur le Maire conclut : « Très bien. Nous étions sur l'église Saint-Pierre Saint-Paul. Je vous propose d'adopter cette délibération avec le financement qui est proposé. »

Madame Claire LE ROY intervient : « Et sur ma proposition de refaire une communication là maintenant, en disant qu'il est encore temps ? »

Monsieur le Maire répond : « Bien sûr. On communique et c'est encore relancé sur les réseaux. J'ai encore vu ce matin ou hier comme quoi il y avait le lien téléchargeable avec la feuille téléchargeable qui était mise à disposition et on remettra une communication adéquate. »

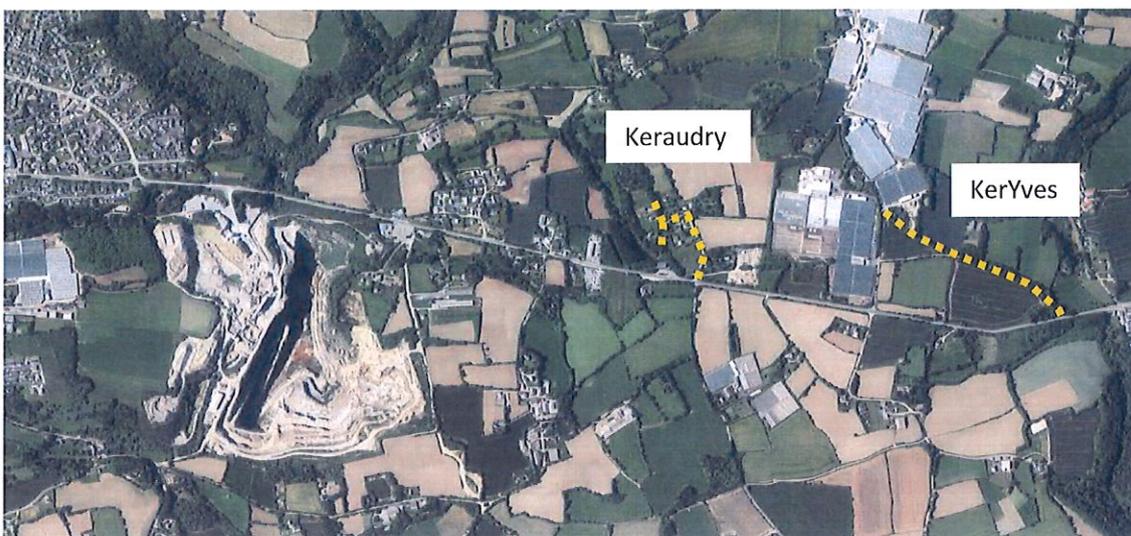
#### **Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

#### **DÉNOMINATION DE DEUX VOIES COMMUNALES**

Considérant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies communales au regard de l'enjeu de la qualité des adresses, tant pour la distribution du courrier, que pour les livraisons, ou l'accès des secours, et afin de permettre le numérotage par Brest métropole des parcelles habitées des lieux-dits,

Il est proposé au Conseil municipal la dénomination des voies communales suivantes :

- La voie desservant le lieu-dit Keraudry depuis la RD712, « Route de Keraudry ».
- La voie desservant le lieu-dit KerYves depuis la RD712, « Route de KerYves ».

**Avis de la commission :**

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES  
DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL**

Dans le cadre du Projet Éducatif Local mis en œuvre par la Ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2023 afin de subventionner des projets inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

À ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- École Jacques Prévert : Théâtre et danse : 800 €

À partir d'albums déclencheurs, « la petite casserole d'Anatole » (thème : le handicap) et « la petite mauvaise humeur » (thème : la gestion des émotions) de l'auteur Isabelle Carrier, les enseignantes, des classes CP/CE2 et CE1 (45 élèves), ont fait appel à Morwena Prigent (comédienne et metteur en scène) afin de les aider à monter une pièce de théâtre ponctuée de parties dansées. Mettre en scène ces albums de jeunesse a permis aux enfants de mieux appréhender leurs contenus, d'échanger sur les thèmes travaillés. L'acceptation des différences, la notion de coopération sont abordées et permettent de mener à bien un projet collectif porteur de sens. Les enfants ont travaillé tous les vendredis avec la comédienne (12 séances) et des entraînements se sont poursuivis avec les enseignantes au cours de la semaine. Une représentation a eu lieu en décembre afin de valoriser le travail des élèves et d'appréhender un public. Les élèves d'autres classes ont été invités pour les répétitions et les parents ont assisté au spectacle le soir.

- Collège Saint-Charles : Mini-entreprise, création d'un jeu de société : 600 €

Les élèves de la classe 3<sup>ème</sup> « Avenir » découvrent tout au long de leur année scolaire le monde du travail, notamment par des stages en entreprise. Pour mettre en pratique leurs connaissances et leurs compétences, ils ont créé une entreprise où chacun a un rôle bien défini : directeur, comptable, commercial. Ensemble, ils ont défini leur projet et ses objectifs : créer un jeu de société pour réviser les notions et connaissances attendues pour le Diplôme National du Brevet. Il s'agit d'un jeu de plateau intitulé le « Monde du DNB ». Pour commercialiser leur jeu de société, ils doivent acheter du matériel, participer à des salons, communiquer, produire...

- École Notre Dame du Sacré-Cœur : Guipavas sur les ondes : 390 €

Dans le cadre de la Semaine de la presse à l'école (du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023), une classe a découvert le média radio. Cela passe par une visite de la station de radio RCF à Brest et une rencontre des professionnels, par la réalisation d'interviews sur le terrain (école et commune), par l'enregistrement d'une émission de radio et par sa diffusion au mois de mai. L'objectif est de construire une émission de radio et d'en comprendre les mécanismes techniques et déontologiques.

- Collège du Vizac : Éviter les pièges de la désinformation : 300 €

Les modalités d'accès à « l'information » sont de plus en plus diversifiées pour les jeunes. Les élèves sont parfois en difficulté pour se repérer dans cette surabondance d'informations. À travers ce projet, il s'agit de guider les élèves dans leur apprentissage de l'évaluation de l'information pour les mettre en capacité d'exercer leur citoyenneté en toute responsabilité, d'acquérir de bons réflexes quant aux sources de manière à structurer durablement leur analyse de l'information et de construire solidement leur rapport au réel pour comprendre le monde dans lequel ils vivent. Pour cela, une séquence de 3 séances d'une heure est prévue avec une intervenante extérieure (une comédienne). À partir d'un fait réel, ils vont, notamment, créer une « fakenews », une fiction, un tweet.

- École Louis Pergaud : Bagad à l'école : 800 €

Les élèves de la classe de CM1/CM2 bilingue de l'école sont initiés pendant 2 ans à la musique bretonne. Une heure par semaine, 3 professeurs de l'association Ribl An Elorn apprennent aux élèves à jouer de la bombarde, de la caisse claire ou la cornemuse afin de constituer un bagad. Plusieurs représentations sont prévues en fin d'année (Kermesse de l'école, EHPAD, semaine des arts...). Les objectifs sont d'offrir aux élèves un meilleur accès à l'art musical en lien avec la culture bretonne et de permettre de faire du lien (avec d'autres classes, avec des partenaires extérieurs...).

#### **Les modalités de versements des subventions :**

	25 % à l'issue de la commission d'instruction	75 % après la réalisation sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action
École Jacques Prévert	200 €	600 €
Collège Saint-Charles	150 €	450 €
École Notre Dame du Sacré-Cœur	100 €	290 €
Collège du Vizac	75 €	225 €
École Louis Pergaud	200 €	600 €

#### **Avis des commissions :**

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable  
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

#### **Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS ET DES CADRES DE L'ÉDUCATION DES VILLES (ANDEV)**

L'Association Nationale des Directeurs et cadres de l'Éducation des Villes (ANDEV) est une association qui regroupe des acteurs territoriaux du domaine de l'Éducation.

Cette association est régie par la loi du 1er septembre 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle compte aujourd'hui plus de 400 adhérents et 500 sympathisants pour une large partie directeurs ou chefs de service agissant au sein des services éducatifs des villes, des intercommunalités et des départements.

Seul réseau professionnel des cadres territoriaux de l'éducation, l'ANDEV anime une dynamique d'échange et de réflexion indispensable à l'élaboration et à l'adaptation des politiques éducatives locales aux enjeux des territoires. L'ANDEV est par ailleurs régulièrement sollicitée par différentes institutions (Centre national d'étude des systèmes scolaires - CNESCO, Sénat, Assemblée nationale etc.), partenaires (Ligue de l'enseignement, Francas, Fédération des conseils de parents d'élèves - FCPE, Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - PEEP, etc.) et associations d'élus (AMF, France Urbaine, Réseau français des villes éducatives - RFVE, etc.) pour porter la voix des collectivités locales et participer aux débats éducatifs.

En complément des adhésions de ses membres qui s'engagent dans l'association à titre personnel, l'association propose aujourd'hui aux collectivités et aux acteurs éducatifs de s'impliquer et de soutenir l'action des collectivités.

Sous la forme d'un abonnement participatif, l'ANDEV propose de conforter cette dynamique territoriale et de valoriser les initiatives locales.

Le montant de l'abonnement participatif est adapté et progressif en fonction de la taille de la collectivité. Pour la Ville de Guipavas (ville de 10 à 20 000 habitants), la participation est fixée à 200 € par an.

Cet abonnement permet à la collectivité d'accéder **aux ressources de l'association** notamment :

- recevoir les veilles d'information régulière sur l'actualité éducative ;
- consulter les productions de l'ANDEV (actes des congrès, publications contributions, etc.) ;
- bénéficier des expériences des professionnels du réseau, en accédant aux synthèses des appels aux ressources des adhérents ; participer aux webinaires proposés sur des thématiques couvrant le champ d'action des collectivités en matière d'éducation (politiques éducatives, restauration, bâtiments scolaires, sécurité...).
- publier des offres d'emploi sur le site internet de l'association.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER l'adhésion à l'ANDEV et d'octroyer la somme de 200 € à l'association correspondant à l'abonnement annuel,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **Avis des commissions :**

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable  
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

#### **Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

##### **CONVENTION WATTY À L'ÉCOLE : Avenant n° 1**

Depuis la rentrée scolaire 2021, dans le cadre du Projet Éducatif Local et en lien avec la Direction de l'Écologie Urbaine de Brest métropole, le programme ludique de sensibilisation « Watty à l'école » a été mis en place sur la commune de Guipavas. Ce programme fait l'objet d'une convention passée avec l'organisme Éco CO2.

L'objectif de ce programme est de sensibiliser les enfants pour leur apprendre à économiser l'eau et l'énergie et être les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources auprès des familles.

Deux classes dans deux écoles de la collectivité participent au programme (Groupe scolaire Jacques Prévert et Notre Dame de Tourbian).

La convention signée avec Éco CO2 en 2021 concernait le déploiement de l'action sur les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

La société Éco CO2 ayant reçu une dérogation du Ministère de la Transition Énergétique pour poursuivre ce programme sur une année scolaire 2023-2024, la commune a été sollicitée pour une reconduction de ce programme sur cette année complémentaire.

Le coût de la prestation complémentaire pour la collectivité est de 344,40 €.

Il est proposé au Conseil municipal

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

P.J. : Projet de convention.

**Avis des commissions :**

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable  
 Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

**PARTENARIATS CULTURELS POUR L'ANNÉE 2023**

**Monsieur Jean-Yvon BOUCHEVARO, Conseiller municipal intéressé à l'affaire quitte la séance.**

La Ville de Guipavas est un partenaire majeur des associations proposant des actions sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement.

Pour l'année 2023, il est proposé au Conseil municipal d'accorder les partenariats financiers suivants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions à intervenir :

NOM DE L'ASSOCIATION	2023
ASSOCIATION GUIPAVAS IDENTITÉ ET PATRIMOINE (AGIP)	2 500 €
AMICALE LAÏQUE DE COATAUDON – SECTION TANGO THÉÂTRE	500 €
UN DERNIER POUR LA ROUTE	1 500 €
THÉÂTRE DE L'ARTSCENE	1 000 €
AMICALE LAÏQUE DE GUIPAVAS	1 500 €
COMITÉ DE QUARTIER, FIEF DU DOUVEZ (CQFD)	1 000 €
RIBL AN ELORN	1 500 €
WAR ROUDOU AR GELTED	200 €
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS DE L'ORALITÉ (ADAO)	500 €
FANFARE GDR – SECTION MUSIQUE	500 €
RIBL AN ELORN – BAGAD ÉCOLE PERGAUD	1 000 €
LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT-YVES	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>

P.J. : Conventions de partenariat

**Avis des commissions :**

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire le remercie et donne la parole à Madame Isabelle BALEM.

Madame Isabelle BALEM fait part de ses questions : « Merci Monsieur le Maire. J'ai deux questions qui concernent une même convention culturelle, c'est celle relative à la fanfare Goût du Reuz. Dans le préambule, il y a une phrase qui figure dans les autres conventions, enfin, dans la plupart des conventions, sauf dans celle-ci qui précise que ce soutien se traduit par l'apport d'une aide directe, la subvention, et indirecte, la mise à disposition de matériels et d'infrastructures. Dans les engagements de la Ville, article 4-2, les conventions précisent que la Ville s'engage à respecter la convention, notamment en termes de mise à disposition et de subventionnements. Il se trouve que celle qui concerne la fanfare, il n'y a pas cette mention de mise à disposition d'infrastructures.

Je voulais savoir s'il y en avait dans la réalité ou pas. Et puis, l'article 1 précise que l'association s'engage à participer à l'un des événements culturels de la Ville de Guipavas et aux cérémonies patriotiques de la Ville, dans la limite de cinq commémorations par an. Cet article-là précise donc cette limite de cinq commémorations, est-ce que c'est une obligation, sans être dédommagé, c'est-à-dire que la subvention couvre ces cinq participations ? Ou est-ce que la fanfare continuera – comme cela a été le cas, et comme c'est le cas lorsqu'elle intervient dans les villes voisines – à percevoir pour chacune de ses interventions aux commémorations, une rétribution ? Merci. »

Monsieur le Maire répond : « La mise à disposition de locaux, bien sûr. C'est une association guipavasioise, donc on leur laisse des locaux à disposition. L'association s'engage à participer à un événement culturel de la Ville, plus les cinq commémorations... En fait, comme ils sont très peu nombreux, ils n'ont pas de subvention de fonctionnement. Nous l'avions décidé à l'époque, cela remonte à plusieurs années, mais on ne l'avait jamais notifié. Quand ils vont dans d'autres communes, puisqu'ils ne sont pas hébergés dans les autres communes, ils n'ont pas de subvention avec d'autres communes. Ils facturent la prestation et sur la Ville de Guipavas, par rapport à cette somme qui leur est attribuée, en échange, ils nous font gratuitement les cinq commémorations. Oui ? »

Madame Isabelle BALEM répond : « Merci, Monsieur le Maire. C'est une nouveauté parce qu'auparavant, bien qu'ayant des subventions, je vais vous dire par exemple en 2018 ils ont eu 700 €, en 2019, 1 000 €, et malgré ces subventions, ils étaient rétribués pour chacune des interventions qu'ils faisaient dans le cadre des cérémonies patriotiques. Donc, je suis étonnée de cette façon de faire, de ce recul, je dirais, qui ne me semble pas tout à fait acceptable. »

Monsieur le Maire reprend la parole : « Non, ils n'étaient pas rétribués à chaque commémoration, je vous dis que non, et je vais vous dire l'origine de ceci. C'est-à-dire que quand nous sommes arrivés aux affaires en 2017, j'ai eu l'occasion de faire un déplacement avec le comité de jumelage et la fanfare en Angleterre. Ils avaient des vêtements avec marqués « Fanfare des Gars du Reun » et ils étaient dépareillés, ils étaient dans un piteux état et ils m'ont dit : « On n'a jamais eu de subventions avec la Ville et on n'a pas d'argent de la Ville, mis à part nos prestations que l'on facturait pour les commémorations », qui étaient de 50 € ou 60 €, 50 € à l'époque. Pour le coup, on leur avait attribué, et vous le savez très bien, des subventions pour qu'ils refassent leur garde-robe, entre guillemets, et qu'ils interviennent aussi à la fête de l'été, à l'époque, que nous avions remise en place. On n'avait jamais formalisé la chose et on a tenu à leur laisser une subvention parce que c'est vrai qu'ils vont loin, maintenant. Ils ont développé un peu leur périmètre d'intervention et aujourd'hui, ils ont des vêtements qui sont plus adéquats, de tout temps, et avec « Fanfare GDR, Goût du Reuz », qui permettent de les identifier plus facilement et d'avoir quand même une tenue plus correcte que ce qu'ils avaient, puisqu'ils n'avaient pas de subvention auparavant. Voilà de quoi c'est parti et on a juste souhaité le formaliser depuis que la présidence a de nouveau changé. Voilà tout simplement les explications. »

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité**

29 voix pour – 3 voix contre (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM)

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**Monsieur Jean-Yvon BOUCHEVARO, Conseiller municipal reprend place au sein du Conseil municipal.**

Il est proposé au Conseil municipal de verser aux associations guipavasiennes citées ci-dessous, une subvention exceptionnelle, sous réserve de la production de justificatifs.

À l'association le Théâtre de l'Artsène, la somme de 1 000 €, afin de participer aux frais d'organisation du 30<sup>ème</sup> anniversaire les 3 et 4 juin 2023 au Centre Culturel l'Alizé.

À l'association ALC Tango Théâtre, la somme de 500 € afin de participer à l'achat de peinture pour ignifuger les décors.

### **Avis des commissions :**

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

## **BREST MÉTROPOLE - CONVENTION D'ÉCHANGES DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET DE SERVICES ASSOCIÉS**

Les collectivités du Pays de Brest sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques à l'échelle de ce territoire.

Cette démarche s'appuie sur un dispositif impliquant chaque niveau territorial :

- La commune qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences ;
- Brest Métropole qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences et qui assure l'entretien du Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain ;
- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest qui dispose d'une infrastructure de Données géographiques ci-après dénommée « GéoPaysdeBrest », et qui assure la cohérence du dispositif.

Afin de formaliser l'implication de chaque niveau territorial, deux types de conventions d'échange de données géographiques et de services associés ont été établis en 2014 :

- Entre le Pôle métropolitain et les intercommunalités d'une part ;
- Entre les intercommunalités et leurs communes d'autre part.

Cette démarche a permis la mise en cohérence de données telles que le plan cadastral, les voies, les adresses, le plan de ville, les réseaux d'eau ou les documents d'urbanisme à l'échelle des 103 communes du Pays de Brest. Ces données sont aujourd'hui consultables sur SIGEO et GéoPaysdeBrest et, pour une grande partie, accessibles au grand public, contribuant ainsi à la démarche d'ouverture des données des collectivités du territoire.

C'est grâce à cet effort de mise en cohérence que le pôle métropolitain est dorénavant en capacité, de proposer par exemple, l'accès aux règles d'urbanisme, pour les communes et les administrés. Ou encore de publier des données adresses vers la Base Adresse Nationale pour répondre aux obligations réglementaires et permettre la réutilisation des données par les opérateurs GPS notamment.

Les conventions de 2014 arrivent aujourd'hui à échéance. Afin de pérenniser le dispositif, deux nouveaux modèles sont proposés, prenant en compte les nouveaux services mis à disposition par GéoPaysdeBrest :

- Une convention d'échange de données géographiques et de services associés entre le pôle métropolitain et les intercommunalités d'une part ;
- Une convention d'échange de données géographiques et de services associés entre les intercommunalités et leurs communes d'autre part.

Cette dernière convention, annexée à la présente délibération, décrit le cadre réglementaire dans lequel elle s'inscrit, les informations que s'engage à remonter la commune, les services proposés par GéoPaysdeBrest, et la gouvernance du dispositif.

Elle sera conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, pour une durée maximale de six ans. Elle ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière spécifique.

Dès lors, le Conseil municipal est invité à :

- APPROUVER le modèle de convention d'échange de données géographiques et de services associés entre la commune et Brest métropole,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec Brest métropole la convention d'échange de données géographiques et de services associés

P.J. : Projet de convention

**Avis des commissions :**

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

**MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »**

Le dispositif « participation citoyenne » a été instauré par la circulaire du 22 juin 2011 et repose sur un partenariat associant l'État, les élus locaux et des citoyens volontaires pour que ces derniers deviennent des référents locaux vis-à-vis de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale.

À la fois partenariale et solidaire, cette démarche vise à développer une culture de prévention de la délinquance et à faire participer les habitants d'une commune à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'État. Elle constitue une action complémentaire de proximité en lien avec la Gendarmerie nationale et la Police municipale.

Le dispositif de participation citoyenne s'appuie sur la désignation, en étroite collaboration entre la Mairie et la Gendarmerie nationale, de citoyens référents qui, une fois formés et accompagnés par un référent sécurité désigné au sein des forces de Gendarmerie, serviront de relais entre la Gendarmerie nationale et la population.

En sa qualité d'autorité chargée de la prévention de la délinquance et du maintien de la tranquillité publique, Monsieur le Maire sera chargé, en partenariat avec la Gendarmerie nationale, de la mise en œuvre de l'animation et du suivi de ce dispositif.

De plus, la mise en place de ce dispositif passe par la signature d'un protocole entre Monsieur le Préfet du Finistère, la Commandante du groupement de Gendarmerie Départementale du Finistère et Monsieur le Maire ou son représentant, définissant notamment les modalités pratiques de mise en œuvre et d'évaluation de ce dispositif.

Dès lors, le Conseil municipal est invité à :

- SE PRONONCER sur la mise en place du dispositif « participation citoyenne » sur la commune de Guipavas ;
- VALIDER et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le projet de protocole à intervenir avec le Préfet du Finistère et la Commandante du Groupement de Gendarmerie départementale du Finistère.

P.J. : Projet de protocole

**Avis des commissions :**

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire le remercie et donne la parole à Madame Claire LE ROY.

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Oui, Monsieur le Maire. Vous ne serez pas vraiment surpris de notre position sur ce sujet parce qu'elle est cohérente avec ce que nous défendons depuis le début de ce mandat. Nous sommes en effet hostiles à ce projet et pour plusieurs raisons que je vais essayer de vous présenter ici. D'abord, de quoi s'agit-il ? Je crois qu'il faut que tout le monde comprenne bien de quoi on parle, parce que sous le vocable participation citoyenne, on peut mettre beaucoup de choses et beaucoup de choses différentes. Ce dont on parle ici, c'est un dispositif mis en place sous la présidence de Monsieur SARKOZY par le Ministre Claude GUÉANT à l'époque et qui a été retouché en 2009 par une circulaire de M. CASTANER, qui était alors ministre de l'Intérieur.

Il s'agit d'une police composée de voisins qui aurait le souhait, à des moments perdus ou des moments de loisir, de contribuer à faire régner l'ordre à Guipavas avec la police municipale et/ou la gendarmerie, ou potentiellement, et c'est là que cela devient plus dangereux à mon sens, en lieu et place de cette dernière, même si le protocole s'en défend. Le protocole dit aussi que les habitants vont contribuer à mettre en œuvre la police de sécurité du quotidien. Alors finalement, vous êtes en train de demander à un groupe de personnes qui seront choisies selon des critères, là aussi je cite le protocole « d'honorabilité », soumis à votre unique appréciation, de remplir une mission non seulement de maintien de l'ordre, mais qui va même jusqu'à assurer la sécurité de la Ville. Première question : pouvez-vous nous donner votre définition de cette notion d'honorabilité ?

À ces personnes, vous allez leur demander de remplir une mission de sécurité. D'abord, personne n'est formé pour le faire et j'ai beaucoup trop de respect pour la fonction policière au sens large pour croire que n'importe qui peut remplir cette mission. C'est une mission délicate, il faut être qualifié, avoir le sens du service public. Les policiers de la Ville de Guipavas et les gendarmes de la brigade territoriale le savent bien : le travail qu'ils font ne peut en aucun cas être délégué ou complété, comme le dit encore le protocole, par des personnes qui n'ont pas été formées. Or, dans ce cas précis, vous ne leur donnerez qu'une information. C'est bien précisé dans le protocole : on parle d'information et pas de formation, c'est clairement indiqué. Nous pensons que la sécurité, c'est une affaire suffisamment sérieuse pour qu'elle reste aux mains de professionnels. À notre avis, au lieu de régler des problèmes, tout au contraire, le dispositif que vous nous proposez ce soir et sur lequel vous nous demandez de nous prononcer n'est pas une politique efficace qui va donner des résultats. Le rôle que l'on donne à ces citoyens est totalement flou, absolument pas défini de façon précise dans ce protocole. In fine, hormis appeler le 17 en cas de problème – mais cela, j'espère que chaque citoyen, qu'il soit référent ou pas, doit pouvoir faire – ces citoyens n'auront pas de moyens et finalement risquent de se retrouver dans une situation parfois délicate s'ils doivent essayer de gérer des situations difficiles. Ma deuxième question est celle-ci ; qui va s'occuper de veiller à ce que les citoyens n'outrepassent pas leurs droits ? Par ailleurs, est-ce que vous avez pris attache avec d'autres communes qui ont expérimenté ce dispositif ? J'ai cherché un petit peu et effectivement, il y a des communes qui l'ont mis en place, assez peu, puisqu'il y a à peu près 5 000 communes qui l'ont mis en place sur 35 000, donc cela ne fait quand même pas beaucoup. Ces 5 000 communes-là, essentiellement, sont des communes rurales sur le territoire desquelles il n'y a pas de gendarmerie ou en tout cas peu de présence policière. Et surtout, j'ai découvert que plusieurs d'entre elles l'avaient abandonné depuis, parce que le dispositif ne remplissait pas les missions attendues, et pire, parfois, avaient été détournées, notamment par des sociétés privées qui proposent une autre offre très similaire, avec des prestations payantes.

J'ajoute aussi que nous ne nous opposons pas à cette délibération parce que nous penserions que la commune n'a aucun rôle à jouer en matière de tranquillité ou de sécurité. Ce n'est pas cela la raison. Au contraire, nous pensons que la Ville a un rôle important dans ces domaines et qu'elle ne saisit pas assez. Elle doit gérer à notre sens, par la prévention, par la médiation, l'éducation à la citoyenneté et assurer, quand cela est nécessaire, la tranquillité publique. D'ailleurs, Monsieur le Maire, il existe un Conseil métropolitain de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Ce serait une autre de mes questions : est-ce que vous y siégez comme les autres Maires de la commune ? Et hasard du calendrier, j'ai appris qu'il y avait une réunion de cette instance cet après-midi, donc je voulais savoir si vous y étiez et quelle est votre action au sein de cette instance qui, elle, pour le coup, porte bien son nom ?

Depuis le début de votre mandat, vous avez créé une police municipale, organisé des réunions sur les atteintes aux biens. En fait, vous êtes en train de créer à Guipavas une culture sécuritaire et pas une culture de la sécurité, dont parle le protocole. Or, il n'y a pas, et vous me l'avez affirmé ici même, de phénomène d'insécurité dans notre commune, les chiffres qui ont été communiqués lors du Conseil de

février nous en donnent la preuve. Hier encore, à une réunion sur l'avenir de la métropole, j'ai entendu dire que vous ne souhaitez pas que les problèmes brestois viennent troubler la tranquillité de notre commune. Nous nous étions déjà opposés à la mise en place de la police municipale, estimant à l'époque qu'à la répression, il fallait préférer la prévention et l'éducation. Et au lieu de cela, avec cette nouvelle participation citoyenne, vous ne faites qu'entretenir l'idée, la perception, qu'il y a un problème à Guipavas. Ce dispositif ne participe pas, selon nous, à la sécurité, mais au contraire à l'inquiétude, à la création d'un climat de suspicion, à l'instauration de pratiques de surveillance qui nuisent considérablement aux libertés. Il y a dans ce texte une confusion dans les fonctions qui seraient attribuables ou attribuées à ces citoyens qui se chargeraient de la surveillance, de la protection – on ne sait pas vraiment, en fait – de leurs concitoyens. Je le répète : il y a un grand flou sur le sens même de leurs activités, de leur préparation. On lit par exemple dans ce texte que vous seriez, vous Monsieur le Maire, chargé d'animer un réseau. Alors, qu'est-ce que cela veut dire, animer un réseau de citoyens référents en matière de sécurité ou de surveillance ? Je vous pose la question. Je ne crois pas non plus que la commune ait à développer une culture de la sécurité.

J'avoue que j'ai fait un bond quand j'ai lu cela. À notre sens, ce n'est pas ce vers quoi elle doit tendre. La culture qu'elle a développée, c'est celle, au contraire du vivre ensemble, du faire ensemble, avec des moyens adaptés. Oui, c'est l'une des missions de la collectivité et à notre avis, l'ambition qu'elle doit avoir, c'est celle de la réduction des inégalités, qui minent le terrain social et qui conduisent à la violence. C'est en ce sens que vous devriez aller au lieu de développer des peurs diverses et infondées. En conclusion, nous voterons donc contre cette délibération parce qu'elle ne répond pas aux enjeux, parce que ces enjeux de sécurité doivent être traités par les structures dont c'est le rôle et par des professionnels. Également parce qu'elle ne dit pas clairement ses objectifs et parce qu'au lieu d'une culture de sécurité, vous devriez développer celle de la solidarité et de la sérénité. Merci. »

Monsieur le Maire la remercie et donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI.

Monsieur Emmanuel MORUCCI intervient : « Oui, une courte intervention, Monsieur le Maire. J'ai toujours appris que les mots avaient du sens et qu'il était important de savoir ce que parler voulait dire. J'ai été surpris par deux expressions, j'en prends deux, parce que beaucoup de choses ont été dites, « participation citoyenne ». Je m'attendais, en ouvrant le PDF, à trouver toute autre chose que ce sujet. Participation citoyenne qui finalement se résume à faire de certains de nos concitoyens, des, comment on va dire cela, des auxiliaires de police. Cela existait autrefois, on revient finalement à ces gens qui seraient, entre guillemets, validés pour avoir une action particulière. Donc participation citoyenne, pourquoi cette expression, pourquoi ce titre ? Et puis j'aimerais avoir votre avis, Monsieur le Maire, sur l'article 3, rôle des citoyens référents. Le mot référent, c'est déjà quelque chose de significatif, mais surtout, deuxième paragraphe, il est écrit : « animés d'un esprit civique ». Je voudrais savoir ce que vous entendez par esprit « civique ». C'était juste ces deux remarques. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM.

Madame Isabelle BALEM prend à son tour la parole : « Merci Monsieur le Maire. C'est également le même article qui nous fait nous interroger et la question que vous a été posée par Claire, mais nous nous sommes aussi demandé ce qu'il fallait entendre sous ce vocable. Il est stipulé qu'un ou plusieurs citoyens référents seraient choisis par vous, Monsieur le Maire, en collaboration avec le commandant de la Communauté de brigades de Guipavas, sur la base du volontariat, de la disponibilité et de l'honorabilité. Donc, nous souhaiterions que vous puissiez nous définir très précisément ce qu'est l'honorabilité selon vous et comment vous l'estimer. Merci. »

Monsieur le Maire répond : « Je vais essayer de répondre à toutes vos questions. Certes, on peut être hostile au projet. Nous nous sommes fait expliquer les détails de cette participation citoyenne par la gendarmerie. Nous avons consulté aussi au moins une commune qui a déjà le dispositif. On a décidé de le faire à titre expérimental, voir ce que cela donnerait au bout de quelques années. Ce n'est pas moi qui vais choisir ce qu'on appelle les référents. Aujourd'hui, on fera un appel à la population au travers de certaines instances comme les assemblées de quartier, où des gens pourraient se porter volontaires. Et ensuite, la gendarmerie, bien sûr, regardera si ces personnes n'ont pas d'antécédents et n'ont pas de casier judiciaire. Le but n'est pas de faire des shérifs, ni de faire des auxiliaires de police, ni de faire des cow-boys pour régler certains problèmes et prendre des risques dans les rues, comme l'a dit Claire LE ROY. Le but est simplement d'instaurer un dialogue qu'il n'y a plus et qu'il y avait, il y a bien longtemps, entre la gendarmerie qui s'arrêtait régulièrement dans certains endroits ou dans les associations pour créer du lien. Aujourd'hui, la façon de fonctionner n'est plus la même puisque les

gendarmes sont mutés ou changent de caserne régulièrement. Le but est d'instaurer ce type de dialogue. Je vais prendre quelques exemples. À Guipavas, les chiffres le montrent, nous ne sommes pas une commune où il y a tant que cela de délinquance, mais parfois, il y en a. Je le vois, c'est cyclique : on a une série de cambriolages par ci, une série de cambriolages par là. Je prends l'exemple des gens qui volaient les pots catalytiques des Toyota Prius. Le but, pour la gendarmerie, est aussi d'être informé de gens qui n'ont rien à faire là, enfin, qui ne sont pas habituellement dans les quartiers et de leur remonter par mail ou par message s'il y a des choses inhabituelles. Cela va dans les deux sens. Je prends l'exemple de ces histoires de Toyota Prius : les référents seront informés par la gendarmerie qu'il y a aujourd'hui actuellement des vols de ce type de pièces, sur ce type de véhicule. Déjà, les référents pourraient en informer leurs voisins s'il s'avérait qu'il y en a une dans la rue, par exemple. Aujourd'hui, à Guipavas, on est quand même en sécurité. Les mots solidarité, bien vivre ensemble, sécurité, ce sont des choses que l'on connaît à Guipavas et je ne tiens pas à ce que demain, il y ait un point de deal, comme dans d'autres communes, sous ma fenêtre. Moi aussi, je croise beaucoup de monde tous les jours et moi aussi je suis informé de certains points de ce type-là et j'en informe la gendarmerie. Mais ce n'est pas moi qui vais aller au-devant de ces personnes-là et aujourd'hui, c'est créer un réseau. Les gens n'ont pas à intervenir. Cela n'a rien à voir avec les entreprises privées comme « Voisins vigilants » ou les choses comme cela. Ce n'est pas pour dénoncer la haie de son voisin qui dépasse, c'est pour avoir un dialogue entre la gendarmerie et certains citoyens qui le souhaitent pour informer, pour dialoguer. C'est différent de la police municipale, c'est différent de la gendarmerie et les personnes seront formées par la gendarmerie, c'est-à-dire les limites de ce qu'ils ont le droit de faire, de dire, de constater. Ce n'est pas une milice qu'on crée, ce ne sont pas des gens qui vont intervenir sur tel ou tel problème, au contraire, c'est juste de l'information. Cela reste de l'information. Ce ne sont pas des gens qui vont faire cela à leurs moments perdus, ils vont faire cela quand ils pourront le faire et ce n'est pas pour régler l'ordre et la sécurité sur Guipavas. Je ne sais pas ce qui vous fait rire, mais nous sommes aussi une commune rurale avec des vols de carburant dans la campagne, avec certains vols dans certains établissements, dans les zones économiques par exemple. Donc tout cela, certains signalements peuvent contribuer à régler certains problèmes, tout simplement, et sans nuire aux libertés. Je rappelle, cela restera expérimental, on attendra de voir les bilans qu'on pourra sortir au bout de deux ou trois ans pour voir ce que cela peut donner. Nous pensons que cela a tout son sens. Oui, Pierre. »

Monsieur Pierre BODART fait remarquer : « Oui, Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à la question de la notion d'honorabilité parce que vous vous êtes défaussé sur la gendarmerie en disant que ce sont les gendarmes qui vont l'apprécier. Or, dans la convention, il est expressément indiqué que c'est le maire qui désigne. »

Monsieur le Maire précise : « Non, c'est la gendarmerie qui validera les gens. Les gens s'inscriront à la mairie, auprès du maire et on fera le point avec la gendarmerie demain. »

Monsieur Pierre BODART reprend : « Oui, mais on aimerait quand même connaître ce que vous entendez par honorabilité. »

Monsieur le Maire répond : « Quelqu'un qui est conforme, qui n'a pas d'antécédents, qui n'a pas de casier judiciaire, qui est à même d'apprécier telle ou telle chose. »

Monsieur Pierre BODART poursuit : « La notion de casier judiciaire, je l'entends bien, c'est quelque chose d'objectif. Mais le reste de la phrase, je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit. »

Monsieur le Maire répète : « Je ne sais plus quels mots j'ai employés, mais quelqu'un qui est... Comment dire ? Qui n'a pas d'antécédent judiciaire par exemple, et qui est apte. »

Monsieur Pierre BODART remarque : « C'est le casier judiciaire. »

Monsieur le Maire répond : « Il y a au moins le casier judiciaire. »

Monsieur Pierre BODART précise : « Mais justement ce que je n'arrive pas à comprendre, mais je pense que je ne suis pas le seul... »

Monsieur le Maire répond : « Ce sera à l'appréciation du maire et de la gendarmerie. »

Monsieur Pierre BODART reprend : « Mais justement, c'est ce qu'on voudrait savoir. »

Monsieur le Maire répond : « Quelqu'un qui n'a pas d'antécédents, qui ne s'est pas fait défavorablement connaître sur différents sujets. C'est la gendarmerie qui validera de toute façon ce type de personne volontaire. Oui. »

Madame Catherine GUYADER fait remarquer : « On peut être connu des services de police et avoir un casier vierge, il n'y a pas de problème. »

Monsieur le Maire répond : « Justement, c'est cela. On peut être favorablement connu des services de police ou de gendarmerie. »

Madame Catherine GUYADER précise : « Défavorablement, je voulais dire. On peut être connu défavorablement des services de police et avoir un casier vierge. Il y en a beaucoup comme cela. »

Monsieur le Maire répond : « Mais justement, ces gens-là, s'ils sont défavorablement connus, on ne va pas les prendre, même s'ils n'ont pas de casier. »

Madame Catherine GUYADER ajoute : « Oui, ils ont pu faire... avoir des choses dans leur casier, cela a été effacé après, ce n'est pas pour cela que les gens vont être parfaits. »

Monsieur le Maire confirme : « Non, mais bien sûr, c'est exactement ce qu'on dit. »

Madame Catherine GUYADER ajoute : « C'est difficile, honorabilité, c'est flou. »

Monsieur le Maire répond : « Ce sont les termes qui sont dans la convention. C'est peut-être flou, mais... »

Madame Catherine GUYADER indique : « Tandis qu'un examen pour devenir gendarme ou devenir policier, c'est quelque chose de concret. »

Monsieur le Maire reprend : « Mais ce n'est pas du tout la même chose. On ne parle pas de devenir gendarme ou de devenir policier. »

Madame Catherine GUYADER explique : « Pour nous, cela dévalorise leur rôle. »

Monsieur le Maire précise : « Non, je vous ai donné des exemples. Non, bien sûr que non. C'est instaurer un dialogue entre les forces de l'ordre et la population. C'est tout. »

Madame Catherine GUYADER fait remarquer : « Il n'y a pas besoin de faire cela pour que les gens dialoguent. »

Monsieur le Maire reprend : « Mais bien sûr que si. »

Madame Catherine GUYADER estime : « Mais là, c'est un groupe de délation, en fait. »

Monsieur le Maire répond : « Mais non, ce n'est pas la délation. C'est ce que je viens de dire : ce n'est pas pour dénoncer son voisin ou sa haie, ce sont des conflits de voisinage. »

Madame Catherine GUYADER répond : « Si, c'est de la délation. Le risque est grand, quand même. Juridiquement, je ne suis pas sûr que ce soit bien cadré. »

Monsieur le Maire reprend : « Écoutez, c'est l'État qui propose la chose. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Ce n'est pas parce que l'État propose que c'est légal. »

Monsieur le Maire répond : « Légal, si. Mais de toute façon, on verra si les gens se positionnent ou pas. Si personne ne se positionne, il n'y aura plus de sujet. Mais en tout cas, on pourra faire un appel en ce sens. Oui Madame Isabelle BALEM. »

Madame Isabelle BALEM prend la parole : « Merci, Monsieur le Maire. J'allais vous poser la question, mais vous avez répondu avant que je vous la pose : qui est demandeur ? Donc je pense que c'est Monsieur le Préfet puisque vous nous avez dit que c'était l'État. Sur cette honorabilité, je reviens sur cet article 3, je l'ai lu, je ne l'ai pas inventé, je l'ai sous les yeux, c'est bien noté que c'est vous, Monsieur le Maire, qui choisirez. Un ou plusieurs citoyens référents seront choisis par le maire en collaboration, certes, avec le commandant, mais c'est quand même noté par le maire. Ce que vous nous dites là, ce n'est pas tout à fait la même chose. Vos réponses ou vos explications, je dirais, ne nous ont pas du tout rassurés, alors je vais vous demander une suspension de séance de manière à ce que nous puissions échanger quelques petites minutes. Merci. »

Monsieur le Maire répond : « Non, si vous n'êtes pas d'accord, non, je ne vous donne pas de suspension de séance. Si vous n'êtes pas d'accord, vous n'êtes pas d'accord. Oui, Claire LE ROY. »

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Je voulais revenir parce que je ne crois pas que vous m'avez répondu sur le Conseil métropolitain de la sécurité et de la prévention de la délinquance. »

Monsieur le Maire apporte des précisions : « Oui, j'y siége et j'étais représenté aujourd'hui, puisque je ne pouvais y être, j'avais le Conseil d'administration de SOTRAVAL, qui était calé bien avant cette réunion, qui elle a été décalée. Je siége à ce CMSPD, oui. »

Madame Claire LE ROY s'enquiert : « Et qui est-ce que vous représentez, du coup ? »

Monsieur le Maire répond : « Une personne, des services, parce qu'il y avait des choses sur la petite enfance aujourd'hui. »

Madame Claire LE ROY demande : « Du coup, quelle est votre action dans ce comité ? »

Monsieur le Maire précise : « Apporter la contribution de la commune sur les sujets qui interrogent les services et de l'État et de la métropole en termes de délinquance, enfin, pas de délinquance, mais de prévention de la délinquance. On a reçu d'ailleurs les services jeunesse, il n'y a pas très longtemps, sur le sujet, dont un Guipavasien fait partie et qui est venu nous exposer un petit peu certains sujets. Mais c'est la délinquance, c'est le bureau d'information jeunesse, c'est la délinquance auprès des jeunes qui viennent, qui atterrissent à Brest en train, par exemple, et qu'il faut loger, des choses comme cela. On connaît le sujet, donc on apporte notre contribution sur les faits que l'on peut avoir à Guipavas, avec les forces de police nationale, police municipale et gendarmerie nationale. Très bien. Je propose... Oui, Emmanuel MORUCCI. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI fait remarquer : « Vous ne m'avez pas répondu, Monsieur le Maire. Qu'est-ce qui définit un esprit civique ? Qui va déterminer l'esprit civique d'une personne ? Comment vous allez faire ? C'est vous qui allez déterminer en tant que maire, dans votre fonction, si une personne est dotée et animée d'un esprit civique, ou bien c'est le commandant ou la lieutenant de gendarmerie qui va dire : « cette personne est animée d'un esprit civique » ? C'est cela qui est important. La convention, elle est peut-être écrite par d'autres personnes que les services, mais ce n'est pas parce qu'elle est écrite dans cette forme qu'elle est bonne. Donc il faut qu'on aille jusqu'au bout de ces choses-là. C'est relativement grave, je pense, de laisser... de donner à la population ou à certaines personnes dans la population une mission, parce que cela va être entendu comme cela, une mission qui va être de l'ordre de la sécurité, du maintien de l'ordre, etc. »

Monsieur le Maire répond : « Non, ce n'est pas du maintien de l'ordre. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI poursuit : « Je pense qu'on ne restera pas à la référence et à la transmission d'informations. »

Monsieur le Maire répète : « Cela n'a rien à voir avec le maintien de l'ordre. Non, je vous dis. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI remarque : « Sur le papier, je suis d'accord. »

Monsieur le Maire explique : « C'est du dialogue. Je vous dis : on ne va pas faire une milice. Aujourd'hui cela existe ailleurs, dans d'autres communes, je ne vois pas pourquoi cela ne marcherait pas chez nous. Si cela ne fonctionne pas, on ne va pas continuer. Mais je pense qu'aujourd'hui, on peut tester et se

doter de ce dispositif. Enfin, ce n'est pas... à chaque fois, on pense que c'est un gros mot, ce n'est pas un gros mot d'aider et de dialoguer avec les services de gendarmerie et faire transiter des informations de part et d'autre des citoyens. Tout le monde pense que ce sont des gens qui ne sont pas forcément accessibles, alors que voilà, c'est faire transiter de l'information, tout simplement. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI demande : « Alors est-ce que quelqu'un qui est animé d'un esprit civique est quelqu'un qui vote ? »

Monsieur le Maire indique : « Normalement, oui. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI ajoute : « Est-ce que c'est un critère de sélection ? »

Monsieur le Maire répond : « Non, je ne vais pas aller voir si la personne a été voter. C'est un citoyen qui est inscrit sur les listes électorales et qui a des droits, tout simplement. Et je n'ai pas répondu tout à l'heure à Claire LE ROY non plus, vous avez parlé de prévention, de médiation. Je suis désolé, mais on en fait. Il y a eu la réunion des atteintes aux biens, cela a été cité. La prévention, nos gendarmes, nos policiers municipaux font de la prévention au niveau des écoles, dans les classes : les permis piétons, les permis vélos. On a fait aussi des réunions de prévention et toutes les communes ne le font pas. On a mis en place avec Pierre GRANDJEAN, des réunions sur la sécurité routière, sur les pratiques, les bonnes pratiques pour les personnes âgées, enfin, pour tout le monde d'ailleurs, c'était ouvert à tout le monde, je crois, Pierre ? C'était ouvert à tout le monde, mais il y a eu des créneaux plus, principalement pour les personnes âgées, vu les horaires. Enfin, il y a quand même des choses qui sont faites sur de la prévention à Guipavas, cela me paraît important. Le bien-vivre ensemble, oui, c'est un bien grand mot, la solidarité, mais c'est tout cela et la sécurité en fait partie. C'est un chapitre qui est suivi. Il y a eu trois réunions publiques sur le sujet aussi, oui, et sur la prévention citoyenne, il y aura également des réunions publiques pour justement présenter aux gens le principe même de cette convention. Il y a les rappels à la loi. Pas plus tard que samedi dernier, j'ai fait un rappel à la loi avec l'autorisation du Procureur. Quand on prend des jeunes, c'est principalement des jeunes, à faire des bêtises sur la commune, avec l'accord du Procureur, je les convoque dans mon bureau un samedi matin à 9h en général, avec ou sans les parents et puis on discute des actes qui ont été commis et de ce qu'ils risquent, de ce qu'ils ont risqué et de leur futur qui pourrait être moins bien que prévu puisqu'ils peuvent avoir des informations sur leur casier judiciaire par exemple, ou des condamnations à leur âge. Justement, c'est pour éviter tout cela. Donc cela, c'est de la prévention également. Oui, Catherine. »

Madame Catherine GUYADER fait remarquer : « Mais ce que vous avez fait, c'est très bien, le sujet ne portait pas là-dessus. »

Monsieur le Maire répond : « Non, mais on m'a demandé des précisions sur la prévention. »

Madame Catherine GUYADER précise : « Oui, mais là on ne critique pas ce que vous avez fait, d'appeler un jeune et de lui faire la morale si on veut, il n'y a pas de souci. Mais après, demander à des citoyens de rapporter des faits comme cela, comme s'il n'y avait pas de sécurité. Je préférerais le terme sérénité déjà, ou quiétude, mais sécurité, vous imaginez ce que cela contient comme sens, surtout de nos jours ? J'ai le sentiment que cela peut déraper, cette chose-là. C'est ce qu'on dit. Merci. »

La parole est donnée à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. J'ai une question à vous poser. Vous nous avez parlé tout à l'heure du CISPD. Qui est l'autre élu de Guipavas qui en plus de vous est censé y siéger, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire précise : « Ce n'est plus le CISPD, c'est le CMSPD, la métropole. Christian PETITFRERE est suppléant avec moi. »

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité**

25 voix pour – 7 voix contre (Mesdames et Messieurs Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR) – 1 abstention (Monsieur Emmanuel MORUCCI)

**DEMANDES DE SUBVENTIONS**  
**DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 (DSIL)**

Suite à l'appel à projets des opérations éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 et dans le cadre du programme d'investissements pour l'année 2023, les projets suivants peuvent être présentés :

Opération	Priorité	Montant des travaux H.T.	Subvention DSIL demandée H.T.	Autres subventions sollicitées H.T.	Part communale H.T.
Construction d'une école maternelle de 8 classes pour le groupe scolaire Louis Pergaud	N° 1	6 374 535.00 €	400 000.00 € (6,3 %)	800 000.00 € (12,5 %)	5 174 535.00 € (81,2 %)
Rénovation de la toiture de l'office et du gymnase de Kerlaurent	N° 2	123 200.00 €	36 960.00 € (30 %)	0.00 € (0 %)	86 240.00 € (70 %)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2334-42,

Vu la Circulaire préfectorale en date du 16 février 2023, rappelant la liste des opérations éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en 2023,

Vu le Budget principal de la ville,

Considérant les dossiers présentés,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la DSIL 2023 pour les projets présentés,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la constitution des dossiers.

**Avis des commissions :**

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 mars 2023,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'ADOPTER le tableau des emplois de la ville qui prendra effet à compter du 01/05/2023,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal de la commune pour l'exercice 2023 et les suivants au chapitre 012 des dépenses de personnel

PJ : Tableau des emplois au 01/05/2023

**Avis du Comité Social Territorial** : Favorable

**Avis de la commission** :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal** : Adoptée à l'unanimité

### **CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentielles du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi). Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La démocratie participative désigne l'ensemble des démarches qui visent à associer les citoyens au processus de décision politique. Elle a d'abord été utilisée dans des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, mais s'étend maintenant à des sujets divers comme l'environnement ou les projets de territoire.

La commune de Guipavas a initié la démarche de démocratie participative sur l'année 2022 et souhaite aujourd'hui la poursuivre. À ce titre, il convient de recruter un chargé de mission communication et démocratie participative. Cet agent aura la charge de développer les projets, les animer et conduire les actions qui en découlent.

Pour rappel, le contrat de projet est destiné à permettre à l'employeur de mener à bien le projet ou l'opération identifiée, et prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi, catégorie hiérarchique et indice de rémunération	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/07/2023 au 30/06/2024 (L'échéance du contrat est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée d'un an minimum et de 6 ans maximum)	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Emploi de catégorie C Fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 448 et l'indice brut 558	- Gestion du budget participatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Animation de réunions et de présentations publiques ;</li> <li>o Liens avec les porteurs de projets</li> <li>o Étude et coordination de la faisabilité technique et financière ;</li> <li>o Conception et coordination des opérations de vote, de dépouillement et de publication des résultats ;</li> <li>o Motivation et implication de chacun ;</li> <li>o Suivi, réalisation et promotion des projets sélectionnés.</li> </ul> - Gestion du dispositif de participation citoyenne : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Aménagement du centre-ville</li> <li>o Valorisation de l'église et du patrimoine de Guipavas</li> <li>o Élaboration, développement et valorisation d'outils de communication propres à la démarche.</li> </ul> - Missions annexes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Création et réalisation de supports (CMJ, argent de poche, SNU...);</li> <li>o Communication digitale.</li> </ul>	Temps complet, 35/35 <sup>ème</sup>

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'ADOPTER cette proposition,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal de la commune pour l'exercice 2023 et les suivants au chapitre 012 des dépenses de personnel

**Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions.**

**Madame Isabelle BALEM prend la parole : « Merci, Monsieur le Maire. En 2022, une personne a été, me semble-t-il, prise en CDD pour remplir la fonction de gestion du budget participatif. Ce CDD arrive sans doute à échéance. Le poste dont il s'agit aujourd'hui s'intitule « Contrat de projet » et lorsque l'on lit la nature des fonctions, ce qui figurera à la fiche de poste, c'est projets au pluriel, parce que cela va de la gestion du budget participatif, où il faudra motiver et impliquer chacun, à la gestion du dispositif de participation citoyenne, donc l'aménagement du centre-ville, la valorisation de l'église dont on parlait tout à l'heure, et des missions annexes qui relèvent là purement de la communication. Que devient la personne qui a été employée à partir de 2022 ? Est-ce que c'est elle qui va reprendre ce poste-là ? Merci d'avance pour votre réponse. »**

**Monsieur le Maire précise : « Merci. Oui, effectivement, cette personne-là pourra postuler à cette offre... cette création de poste, c'est une personne aujourd'hui qui faisait l'affaire, donc à voir avec les CV que l'on aura. Mais bien sûr c'est une personne qui pourra postuler et qui pourra éventuellement être retenue. »**

**Avis de la commission :**

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES**

Par délibération n° 2022-06-58 en date du 29 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Guipavas et le Comité des Œuvres Sociales (COS) pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Selon l'article trois alinéa 1 de la convention, la collectivité s'engage à verser annuellement au COS une subvention dont le montant est calculé chaque année au vu du budget prévisionnel du COS réparti entre les communes au prorata des dépenses de personnel constatées au compte administratif N-2 de chaque collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'AUTORISER le versement de la subvention de 16 567,84 € au COS pour l'année 2023 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Avis de la commission :**

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

Monsieur le Maire indique : « Ensuite, il y avait deux questions orales, deux questions diverses. La première de Claire LE ROY : « Le 7 février dernier, vous nous avez fait parvenir les résultats d'une étude relative à la publication municipale Guipavas le Mensuel. Ces résultats sont présentés sous forme d'un diaporama très clair et bien documenté. Seulement voilà : ce diaporama est intitulé Étude opposition. Nous découvrons donc à cette occasion qu'il y a des informations que vous réservez à votre majorité, que vous cachez au groupe minoritaire, contrairement à ce que vous proclamez. Nous vous demandons donc de nous fournir le diaporama qui doit logiquement être intitulé Étude majorité. » Pour réponse du service communication : « Le document transmis à l'ensemble du Conseil municipal du 7 février est en effet une version modifiée du document de travail présenté en bureau municipal le 12 octobre. Dans cette seconde version du document, le service communication a pris soin de modifier la planche titre du document afin de retirer la date du bureau municipal et deux diapos qui n'étaient plus d'actualité puisqu'intitulées, entre guillemets, « Et maintenant, fait-on évoluer le magazine ? » et la seconde diapo « Les prochaines étapes : communiquer sur la démarche et mettre en place un groupe de travail pour la mise en œuvre des évolutions ». Voilà les deux diapos qui manquent, mais on pourra vous les envoyer si vous le souhaitez, il n'y a aucun problème. Seulement, elles n'étaient plus d'actualité au mois de février pour le Conseil, donc on ne vous a rien caché. Non, mais c'est vrai, cela pouvait porter à interrogation. Je comprends. »

Madame Claire LE ROY demande : « Mais on veut bien voir les diapositives manquantes, merci. »

Monsieur le Maire poursuit : « Et ensuite, la deuxième question d'Isabelle BALEM : « Des aménagements sont-ils prévus pour sécuriser la traversée de l'avenue Barsbuttel, à proximité du rond-point de Pontrouff, sachant que le lotissement O'Pradou accueille de nouveaux habitants, qu'il n'y a pas d'éclairage et les passages piétons sont à peine visibles sur un axe où la vitesse n'est pas respectée ? » Sur ce secteur, plusieurs éléments sont à prendre en compte. La problématique a été soulevée auprès de Brest Métropole en 2022 avec l'arrivée des nouveaux habitants dans le lotissement O'Pradou. Des comptages vitesse ont été réalisés en juin 2022, l'axe est plutôt circulé, mais la vitesse moyenne relevée est de 60 km/h. Brest Métropole étudie un aménagement sur ce secteur en créant notamment une traversée... J'ai dit quelque chose, non ? Brest Métropole étudie un aménagement de ce secteur en créant notamment une traversée piétonne sécurisée et l'abaissement de la vitesse à 50 km/h entre la rue Lucie et Raymond Aubrac et le giratoire de Pontrouff. De plus, une demande de tourne-à-gauche pérenne, c'est-à-dire en dur en bordure, à la place des balisettes installées au niveau du carrefour avenue Barsbuttel et la rue Lucie et Raymond Aubrac, est à l'étude. On a fait la demande en décembre 2022 auprès de Brest Métropole. Un aménagement sera également réalisé pour le lotissement derrière le Super U, avec la création d'un tourne-à-gauche rendant encore plus urbain le boulevard – le lotissement qui est en cours, qui vient de commencer derrière, juste en dessous du Super U. Enfin, il existe bien une continuité d'éclairage public, rue René Cassin et avenue Barsbuttel, jusqu'au rond-point du Pontrouff. Voilà les réponses que l'on a pu m'apporter. Oui, Claire LE ROY ? »

Madame Claire LE ROY demande : « Une petite question complémentaire à cela : il est prévu des trottoirs aussi ? »

Monsieur le Maire répond : « Normalement, le cheminement se fait par le lotissement, aujourd'hui. »

Madame Claire LE ROY ajoute : « Je vois plein de gens qui remontent sur le bas-côté de la route, c'est super dangereux. »

Monsieur le Maire confirme : « Ah oui, clairement, il faut monter par le lotissement, c'est sécurisé. Mais il y aura un trottoir, d'après ce que j'ai compris, entre rue Raymond et Lucie Aubrac et le Pontrouff. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI rappelle : « Mais il ne faut pas oublier qu'il va y avoir un autre lotissement qui est en cours d'élaboration de travaux. Donc la continuité de l'avenue avec un trottoir devrait se faire jusqu'au Super U. »

Monsieur le Maire confirme : « Oui, tout à fait. Puis il y aura aussi la traversée sécurisée à la sortie de ce lotissement-là, sous le Super U, justement. Parce qu'à terme, il y aura des choses en face, au Forestic aussi, puisque cela, c'est acté depuis dix ans. Donc il y aura une corrélation entre ce qu'il y aura en face et derrière le Super U, également, donc avec un passage normalement surélevé et un carrefour sécurisé. »

Monsieur Jacques GOSSELIN ajoute : « Oui, j'apporte une petite précision concernant le boulevard Barsbuttel. Il y a une piste cyclable qui est à l'étude actuellement., donc c'est pour cela que le tourne-à-gauche est toujours provisoire, et également un aménagement de trottoir qui sera fait en même temps. »

Monsieur le Maire reprend la parole : « Je vous propose de lever la séance. Prochain Conseil, je n'ai plus la date... le 28 juin. Merci. N'oubliez pas qu'il y a eu un rappel de la DSIT, un rappel par mail pour la procédure pour amener vos tablettes et mettre à jour vos tablettes. Merci. »

Fin de séance à 20h43

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Catherine GUYADER

